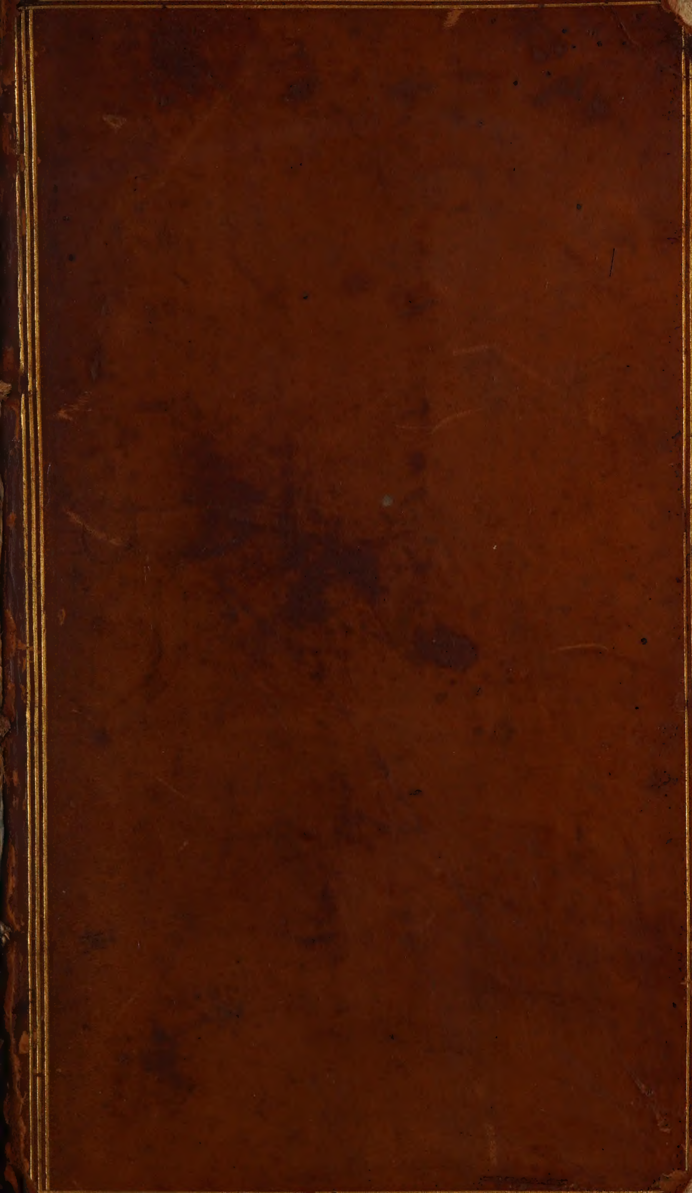






From 17~~72~~58 ed of Traité des maladies des os? But has half-title [17~~72~~58?]

not in our copy of that work

Not catalogued separately. File with Petit, J. L.

GRP
1/53

DISCOURS

HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR LE TRAITÉ *DES MALADIES DES OS*, DE FEU M. PETIT.

Par M. Louis, Professeur & Censeur Royal, Chirurgien-Major-Adjoint de l'Hôpital de la Charité de Paris, Associé de l'Académie des Sciences, des Belles-Lettres & des Arts de Rouen, &c.



DISCOURS
SUR LE TRAITÉ
DES MALADIES DES OS,
DE FEU M. PETIT.

Préſenté à l'Académie des Sciences ; des Belles-Lettres & des Arts de Rouen.

UN HOMME devenu célébre publie impunément un ouvrage médiocre ; la prévention le fait croire recommandable, & s'il ne paroît aucune critique qui en faſſe connoître les défauts, il tombe inſenſiblement dans l'oubli, ſans donner atteinte à la réputation dont jouit l'Ecrivain : c'eſt un avantage que donnent des circonſtances favorables. On voit au contraire des productions eſtimables traitées ſans

aucun égard ; elles fervent de motifs pour attaquer les Auteurs ; mais lorfque les critiques font injuftes, l'ouvrage en reçoit de l'éclat, & l'Auteur leur eft enfin redevable de fa plus folide gloire. M. Petit a été dans ce cas à l'occafion de fon *Traité des Maladies des Os.* Ce Livre ne doit point fa vogue à la célébrité que ce grand Chirurgien avoit acquife : il a effuyé les plus grandes contradictions ; jamais ouvrage n'a été plus expofé au caprice des jugemens. Il n'y en a point qui ait été plus en butte aux déclamations, aux invectives, & contre lequel on ait fait jouer plus de refforts & de toute efpece. Malgré ces attaques fi variées & fi multipliées, il s'eft foutenu & eft devenu un livre claffique ; fa réputation, toujours nouvelle, s'accroît de jour en jour ; les connoiffances qu'il renferme ont donné du prix aux Traités dans lefquels on en a fait ufage ; enfin M. Petit, en le compofant, fe préparoit à la vérité quelques chagrins paffagers, mais il élevoit un monument durable de fon favoir

& de ſon habileté, & s'eſt aſſuré l'eſtime & la reconnoiſſance de la poſtérité.

Les conteſtations auxquelles ce Livre a donné lieu, n'ont pas peu contribué à ſa perfection. Elles ont piqué M. Petit d'émulation : elles auroient pû porter le découragement dans tout autre eſprit ; mais il ſentoit les reſſources de ſon génie : il a corrigé des fautes, & a préſenté ſous de nouveaux jours des points eſſentiels qu'il n'auroit paut-être pas penſé à éclaircir, ſans les difficultés qu'on lui a oppoſées, & qu'on avoit ſouvent l'adreſſe de faire renaître, après qu'il en a eu donné la ſolution. C'eſt peut-être auſſi à ces contradictions qu'on doit les excellens principes dont il n'a ceſſé depuis d'enrichir la Chirurgie. Pourſuivi & outragé par des railleries piquantes, irrité par des ſarcaſmes amers, M. Petit, vif & ſenſible, a dû ſouffrir fort impatiemment l'opiniâtreté de ſes cenſeurs. Il répondit aux premieres critiques, mais ſes adverſaires répliquoient, & faiſoient en même tems de nouvelles attaques ſous d'autres noms

& sur d'autres points. Il faut avouer qu'ils étoient plus habiles que lui dans ce genre d'escrime. Leur ton décisif imposoit à la multitude ; les prétentions de leur savoir étoient sans bornes ; ils prodiguoient à M. Petit les qualifications les plus injurieuses. Selon eux, c'étoit un ignorant qui ne savoit pas le premier mot de la structure & de la véritable situation des parties du corps ; faute de théorie, il n'en connoissoit ni les rapports, ni les fonctions ; on voyoit par-tout des fautes impardonnables ; il tomboit dans les erreurs les plus dangereuses ; il se trompoit grossiérement à chaque page, sur des choses où il semble presque impossible de se méprendre : tels étoient les discours de ses adversaires. L'intérêt de la vérité n'animoit certainement pas des gens qui montroient tant de passion dans le parti qu'ils avoient pris de contredire ; ils en firent même l'aveu ; on n'avoit d'autre but que de mortifier M. Petit. Les chefs de cette entreprise mettoient en jeu tout ce qui pouvoit en favoriser le succès ; ils ex-

citoient l'envie des uns, piquoient les autres de jalousie ; les Pédans disputoient sans cesse avec acharnement sur des mots ; les esprits d'une meilleure trempe faisoient un mauvais usage de leurs talens, par le soin qu'ils prenoient d'assaisonner leurs critiques du sel de la satyre & de la plaisanterie, pour les faire gouter de ceux qui n'entendoient pas les difficultés, ou qui ne prenoient pas la peine de se mettre bien au fait des questions. Rien ne manqua à cette persécution ; de très-honnêtes gens furent entraînés dans le parti contraire à M. Petit ; l'esprit d'intrigue & de suggestion souleva contre lui des personnes respectables par la droiture du cœur. Le grand prétexte de toutes ces menées étoit la Préface de l'édition de 1723, qui fut supprimée à la premiere réimpression. M. Petit étoit accusé d'y avoir parlé de lui-même avec un fond de complaisance qui déplut à un grand nombre d'ennemis jaloux de sa réputation actuelle, & de celle à laquelle il paroissoit aspirer. On se fait un plaisir, & même un devoir,

disoit un de ses censeurs, d'abbaisser un homme qui veut forcer la liberté des suffrages : aussi l'a-t-on chicané pour le plaisir de le faire. On transformoit en fautes essentielles, des négligences de style, des constructions vicieuses, quelques expressions mal entendues qui ne rendoient ses pensées obscures qu'à ceux qui étoient disposés à les trouver telles. Quel est le Livre qu'on ne puisse censurer avec apparence de raison, lorsqu'on voudra le faire dans cet esprit injuste qui grossit les plus petites fautes, & qui convertit de simples inadvertences en erreurs capitales. Le tems a mis aux choses leur vrai prix. Le *Traité des Maladies des Os* a triomphé de toutes les critiques. Nous ne nous proposons point de rappeller ici les déclamations peu mesurées, ni les réflexions satyriques, ni les apostrophes insultantes ; il suffira de dire que M. Petit s'est toujours tenu dans les bornes de la modération & de la politesse que ses adversaires ont si souvent franchies. Il a eu sur eux l'avantage de n'avoir jamais jetté de nuages sur l'é-

tat des queſtions pour les faire perdre de vûe ; & il s'eſt trouvé vengé de quelques excès auxquels on s'étoit porté contre lui, en abandonnant le coupable à la honte de s'être fait connoître pour l'auteur d'un procédé révoltant *. On ne fera mention que des critiques qui ont eu véritablement le fonds de l'Art pour objet, & dont la diſcuſſion peut devenir inſtructive. L'eſtime particuliere que nous avons pour la mémoire de l'Auteur, ne nous fera point diſſimuler quelques fautes qu'on peut relever avec utilité. Il s'agit du bien public ; c'eſt la loi ſuprême à laquelle toute autre conſidération doit céder.

M. Petit, reçû Maître en Chirurgie en 1700, à l'âge de 26 ans, fut chargé de faire aux Eleves, dans l'Amphithéatre de S. Côme, un cours ſur les Maladies des Os. Il s'en acquitta avec ſuccès. C'eſt à la ſollicitation de ces mêmes Eleves qu'il rendit publics en 1705, les cahiers qu'il avoit compoſés pour

* Voyez ce trait dans l'éloge de M. Petit, *Mém. de l'Acad. Royale de Chirurgie*, *Tom. II.*

ses leçons. Ils fournirent la matiere d'un volume *in-12* qui fut intitulé : *L'Art de guérir les Maladies des Os, où l'on traite des luxations & des fractures, avec les instrumens nécessaires, & une machine de nouvelle invention pour les réduire ; ensemble des exostoses & des caries, des anchyloses, des maladies des Dents, & de la Charte ou Rachitis, maladie ordinaire aux enfans.* On voit par ce titre seul que l'ouvrage pouvoit ouvrir une voie aux censures grammaticales ; mais l'on n'avoit alors aucune intention de harceler l'Auteur. Le même M. Andry qui dix-huit ans après lui donna si peu de quartier sur des négligences aussi peu répréhensibles, dans la guerre qu'il continua si longuement & avec si peu de raison contre la seconde édition, approuva la premiere en qualité de Censeur Royal, & trouva que le Livre étoit *clair, méthodique, bien entendu & très-digne de l'impression.* Il parut sous les auspices de M. Mareschal, nouvellement élevé à la place de premier Chirurgien du Roi par le mérite le plus distingué. Les Chirurgiens de

Paris porterent un jugement avantageux de cet ouvrage ; il mérità l'attention des Etrangers. On l'imprima à Leyde en 1709 : il fut traduit en Allemand, & imprimé à Dresde en 1711 ; & M. Manget qui publia en 1721 sa Bibliotheque Chirurgicale, donne à M. Petit un témoignage d'estime à l'occasion de sa machine pour la réduction du bras luxé, gravée dans le second tome de cette même Bibliotheque, à la planche XV, article des Instrumens de Chirurgie.

Tel fut le succès du premier Ouvrage de M. Petit. Quoiqu'il ne l'eût composé que pour des Eleves, les Maîtres de l'Art en firent grand cas. Les Anciens avoient transmis un fonds très-riche sur les Maladies des Os ; mais leurs observations, tout intéressantes qu'elles sont, ne peuvent être lûes avec fruit que par des hommes déja instruits, & à qui l'expérience a appris à discerner les objets sur lesquels ils doivent réfléchir. Il faut avoir des principes pour sentir & connoître les différentes circonstances décrites dans

chaque fait de pratique. Ce sont ces principes que M. Petit expose d'une maniere simple, lumineuse, & la plus propre à en faciliter l'étude ; les connoissances générales sont des faits primitifs & fondamentaux qui éclairent les commençans sur les phénomenes particuliers, dont ces connoissances elles-mêmes sont le résultat. Le Traité de M. Petit, envisagé sous ce point de vûe, gagne à être comparé avec les ouvrages qu'on avoit avant le sien sur la même matiere.

Celui qui étoit alors entre les mains de tous les Chirurgiens, & qui leur servoit de guide, avoit été publié en 1689 par Laurent Verduc, le pere. Cet homme zélé pour le progrès de son Art, s'étoit voué à l'instruction des Eleves ; il s'étoit occupé pendant un grand nombre d'années à faire des Cours particuliers sur différentes matieres Chirurgicales : il enseignoit principalement l'art d'appliquer les bandes sur les différentes parties du corps. Pour faciliter ces exercices, peut-être trop négligés de notre tems, il composa un Traité des

bandages ; c'eſt cet Ouvrage dont Verduc étendit enſuite l'utilité en y traitant la matiere des fractures & des luxations : mais le titre même du Livre annonce que l'Auteur ne parle que ſuccinctement de ces maladies, & ſeulement par rapport aux principaux moyens curatifs, qui ſont les bandages. Ce Livre a été traduit en Hollandois en 1691. Les Journaux des Savans de Leipſick, année 1692, en font une mention honorable ; & ſeize ans après la mort de l'Auteur, en 1711, il en parut une autre édition à Paris, dédiée, par le Libraire d'Houry, à M. Mareſchal, premier Chirurgien du Roi. L'oubli parfait dans lequel cet Ouvrage eſt tombé, quoiqu'il n'y ait rien de contraire aux principes de l'Art, nous paroît une preuve de la ſupériorité de celui de M. Petit.

La ſeconde édition qu'il publia en 1723, étoit déja bien perfectionnée : c'étoit le fruit de dix-huit années d'étude, de réflexions & d'expérience. Dans cet intervalle, M. Petit avoit été reçû à l'Académie Royale des Sciences, &

l'on avoit admis dans les Mémoires de cette Compagnie, plusieurs inventions de notre Auteur, relatives aux Maladies des Os ; il ne manqua pas d'en enrichir son ouvrage. Le Journal des Savans du mois de Mars 1724, rendit compte de cette seconde édition. M. Andry, l'Auteur de l'Extrait, dit qu'elle étoit plus châtiée que la premiere ; qu'on pouvoit la regarder comme un nouvel ouvrage, puisqu'il y avoit un volume d'augmentations : mais les éloges qu'il donne à certains endroits du Livre, sont bien tempérés par plusieurs traits de satyre & de mauvaise plaisanterie qu'il convient de passer sous silence. Les réflexions vraiment critiques méritent une toute autre considération, puisqu'elles ont excité des controverses utiles. Le point le plus contesté est précisément celui qui a fait le moins d'honneur aux adversaires de M. Petit : on lui a nié le fait de la rupture du tendon d'Achille. Un Sauteur, dont le nom est célebre par cette dispute, ayant voulu s'élever à pieds joints sur une table de trois

pieds de haut, se rompit les deux tendons d'Achille, sans aucune plaie extérieure. M. Petit connut le mal, & par ses soins le blessé guérit fort heureusement de cet accident. L'histoire de cette cure donnée à l'Académie Royale des Sciences, & publiée dans ses Mémoires, année 1722, avoit excité l'envie & la jalousie de quelques Confreres. M. Andry se rendit l'écho de tous les propos que ces passions basses faisoient tenir contre l'habile Chirurgien. Les uns nioient la possibilité du fait : la tradition nous rappelle les expériences sur lesquelles ils prétendoient s'autoriser dans leur opinion. Des poids assez considérables furent attachés au tendon d'Achille d'un cadavre, sans pouvoir le faire rompre. Il falloit être bien peu instruit, pour tirer d'une telle épreuve une conséquence contre la possibilité du fait contesté, puisque rien ne ressemble moins aux circonstances dans lesquelles un tendon doit se casser, sur un homme vivant, par la contraction forcée des fibres musculaires dont le tendon est une suite.

D'autres s'obstinoient à nier que le fait fût arrivé à *Cochoix*, c'est le nom du Sauteur. Il se trouva même un Chirurgien, alors en une grande réputation à laquelle il a survécu, qui n'a pas réclamé contre la citation faite d'après lui dans des Ecrits publics ; on assuroit qu'il avoit examiné les tendons d'Achille de *Cochoix*, & qu'il les avoit trouvés sans aucune division. Une telle assertion ne pouvoit être l'effet d'aucune méprise, ni de négligence, ni d'ignorance ; il falloit que M. Petit, ou son confrere, fût de mauvaise foi. M. Andry qui ne vouloit pas parler d'après soi, pour éviter le reproche personnel d'une imputation aussi injurieuse, se contentoit de tenir l'observation pour suspecte, & sa critique se réduit à établir quatre omissions, que M. Petit a eu, dit-il, intérêt de faire, en cas qu'il eût mis de l'exagération dans ses récits.

La premiere omission est de n'avoir pas nommé ceux de ses confreres à qui il dit avoir fait voir la rupture du tendon d'Achille. Ce reproche, très-foible pour le fonds

de la chose, devenoit insultant par le motif qu'on donnoit à cette omission. On avoit empêché par-là, disoit-on, d'avoir recours à des témoins pour s'éclaircir du fait.

La seconde est de n'avoir pas dit si les gras de jambe devinrent plus gros après la blessure; ce qui a dû arriver, suivant M. Andry, par la rétraction des muscles. M. Petit démontre le contraire.

La troisieme omission est de n'avoir pas fait mention de l'inégalité ou bourrelet qui a dû se faire à l'endroit de la soudure des deux bouts rompus. Cette objection en mérite à peine le nom.

On reprochoit quatriémement à M. Petit d'avoir omis de citer une observation d'Ambroise Paré sur la rupture du tendon d'Achille, parce que la comparaison ne lui auroit point été favorable. Les différences sont, à la vérité, très-frappantes. Ambroise Paré dit que dans ce cas la douleur est grande en la partie. Le Malade de M. Peti n'en sentit aucune pendant toute la cure, & sa guérison fut parfaite. Ce succès n'est pas conforme

à la doctrine de Paré sur la rupture du tendon d'Achille, dont *il ne faut*, dit-il, *espérer entiere guarison, ains au contraire dès le commencement faut prognostiquer & prédire qu'il restera toujours quelque dépression en la partie, avec dépravation de l'action de la jambe, c'est-à-dire, que le Malade clopinera toujours quelque peu, à raison que les extrémités du tendon rompu, ou relâché, ne se peuvent jamais parfaitement rejoindre.* M. Petit donna dans cette dispute les preuves d'une grande sagacité : il découvrit dans les circonstances différentes que présentoient la description du cas faite par Ambroise Paré, & celle qu'il avoit donnée sur le même sujet, que Paré n'avoit connu que des ruptures incomplettes du tendon d'Achille, & que les accidens dont il fait mention, sont moins une suite nécessaire de la nature du mal, que de la conduite qu'on tenoit en le traitant. En effet les moyens de guérison se bornoient à faire garder long-tems le lit, à employer dans le commencement des remedes répercussifs, & ensuite des emplâtres qui ont

la vertu de conſolider. Ces procédés ne marquent aucune attention à la principale indication curative. La nature exige eſſentiellement la réunion des parties diviſées ; & dès que les vûes de l'Art n'étoient point dirigées vers ce but, il n'eſt pas étonnant que les cures fuſſent imparfaites ou troublées par des accidens. Paré établit l'imperfection de la cure comme un effet néceſſaire ; & nous liſons dans une Theſe ſoutenue à Dantzick le 30 Mars 1730 *, combien les ſuites de la rupture du tendon d'Achille peuvent être funeſtes, lorſque l'on ne prévient pas les accidens, ou qu'on n'y ſçait pas rémédier d'une maniere convenable. Un homme de 56 ans ſe rompit le tendon d'Achille, en ſautant d'un batteau ſur le rivage. Le pied ſe tuméfia ſur le champ ; le cinquieme jour l'inflammation fut conſidérable & accompagnée de fiévre aiguë. La tumeur s'ouvrit d'elle-même aux environs de la rupture ; il en ſortit une liqueur

* *Commerc. Litterar. Norimberg. Spec. LI. ann.* 1731.

lymphatique gélatineuse. L'ulcère fit des progrès & découvrit les deux bouts du tendon divisé. Il se fit différens abscès, les os se carierent, la gangrène survint ; enfin au bout de cinq mois de traitement inefficace, on fit l'amputation de la jambe, & le malade mourut le onzieme jour de cette opération.

Les lumieres que M. Petit a jettées sur cette matiere rassureroient le public de la crainte de semblables accidens, si les progrès de l'Art étoient connus de tous ceux qui sont admis à le pratiquer. Mais les découvertes les plus utiles sont souvent contredites par ceux qui devroient les admirer ; & le plus grand nombre, toujours trop content de ce qu'il sçait, s'épargne volontiers la peine de l'examen & de la discussion sur ce qu'on lui présente de nouveau. L'on ne peut trop blâmer une pareille inattention, dans ceux sur-tout que le public honore de sa confiance en les préférant à d'autres dans l'exercice de leur profession. Mauquest de Lamotte qui ne manquoit ni de zele, ni d'application, comme on

le voit par ſes Obſervations de Chirurgie, très-eſtimées de pluſieurs grands Maîtres, n'eſt pas à couvert de quelques reproches au ſujet de la rupture du tendon d'Achille. Il parle avec la plus grande eſtime de l'ouvtage de M. Petit; c'eſt d'après les exemples qui y ſont rapportés, qu'il jugea d'une rupture incomplette de ce tendon; elle eſt le ſujet de l'Obſervation qui termine le quatrieme volume de ſa Chirurgie Complette. Il ne pouvoit donc ignorer la méthode de procéder à la réunion par l'application du bandage ſi bien décrit par M. Petit, pour contenir les parties diviſées, que la ſituation ſeule rapproche de la maniere la plus exacte. Malgré cela, M. de Lamotte dit que ſi ce tendon eût été totalement rompu, il en auroit tenté la réunion par la ſuture, après avoir fait une inciſion aux tégumens pour découvrir les deux extrémités du tendon diviſé. Il ſe contenta du bandage, parce que la rupture du tendon n'étoit qu'incomplette. Le Malade guérit avec l'inconvénient d'un peu de gêne dans le mouvement du pied.

Cette Observation dans laquelle on indique l'incision des tégumens & la suture du tendon d'Achille, comme les moyens d'en guérir la rupture complette, montre combien la vérité a de peine à se placer dans les esprits livrés à la routine. C'est un habile Chirurgien, instruit de tout ce qui a mené à la perfection de l'Art sur cet objet, qui donne un précepte dont l'exécution seroit une des plus grandes impérities qu'on pût commettre *. Que l'ignorance ait des victimes, cela est naturel; mais l'inconséquence que nous relevons en auroit de même; c'est en quoi elle n'est pas pardonnable.

Le but de l'Art dans la rupture des tendons, est de rapprocher, d'affronter les bouts divisés, & de les maintenir dans cet état, jusqu'à ce que la nature les ait réunis & consolidés.

* Voyez dans le troisieme Tome des Mémoires de l'Académie Royale de Chirurgie, l'excellente Dissertation *sur l'abus des Sutures*, par M. Pibrac, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, & Chirurgien-Major de l'Ecole Militaire.

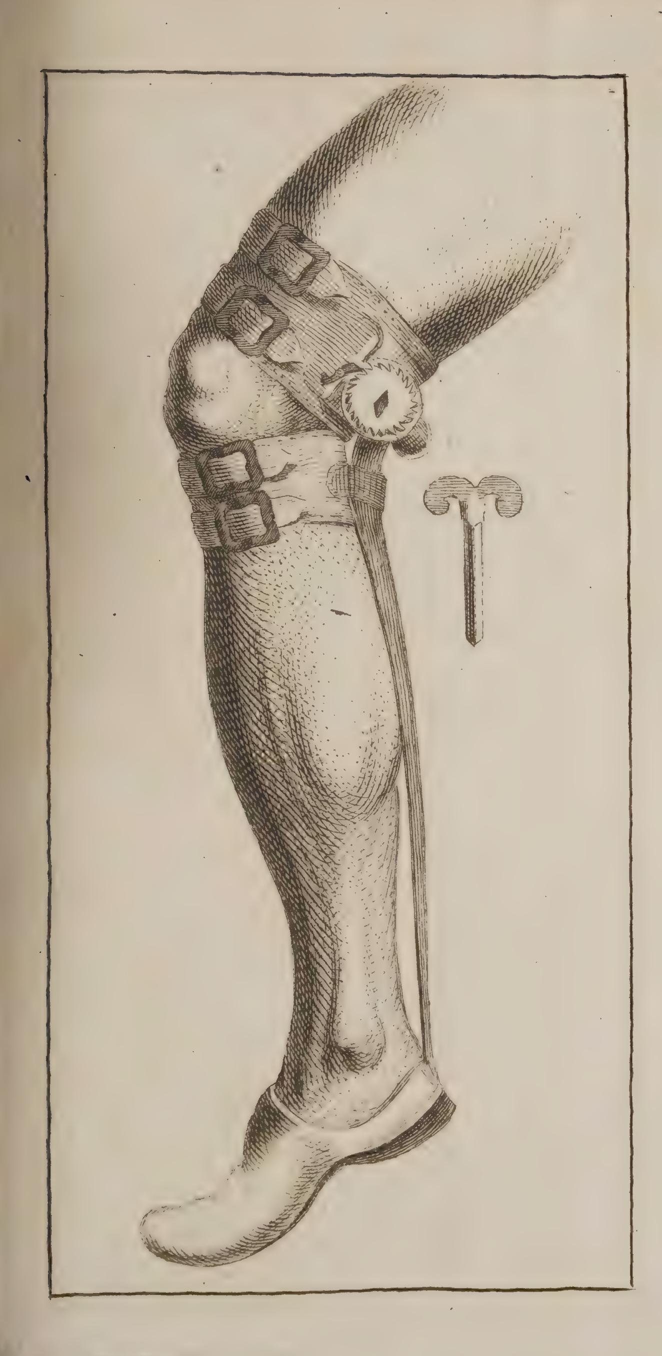
L'ancien bandage que M. Petit imagina d'abord, eſt fait avec une bande roulée qui, depuis la plante du pied juſqu'au jarret, aſſujettit, par des circulaires, une compreſſe étroite, mais aſſez longue pour que ſes deux bouts renverſés & tirés à contre-ſens l'un de l'autre, compriment les muſcles gémeaux, & obligent le pied de s'étendre autant qu'il eſt néceſſaire pour l'exacte réunion; de ſorte que par ces deux efforts oppoſés, le bout inférieur du tendon monte, le ſupérieur deſcend; ils ſe rencontrent & ſe touchent l'un l'autre par leurs extrémités diviſées.

Ce bandage exige de l'habileté pour être appliqué utilement; mais M. Petit l'a porté depuis à un point de ſimplicité & de perfection ſi grand, qu'il n'eſt, pour ainſi dire, pas néceſſaire d'être de l'Art pour en faire une heureuſe application. Les Chirurgiens les moins expérimentés pourront s'en ſervir avec une égale ſûreté.

La figure que nous donnons de ce bandage gravé dans tous ſes détails, le fera paroître d'abord

composé ; il est cependant extrêmement simple, eu égard à toutes ses propriétés ; & pour peu qu'on examine la maniere dont il agit, & les bons effets qui résultent de son application, il ne restera aucun doute sur la préférence qu'une invention aussi utile mérite sur tous les autres moyens qu'on pourroit employer.

Une espece de genouillére de cuir fort, & couverte d'un cuir plus pliant, sert de point d'appui à la force mouvante. La jambe étant pliée, on place dans le pli du jarret le milieu de cette espece de genouillére. De deux branches qui la composent, la plus large, garnie en-dedans de chamois comme d'un coussin, entoure le bas de la cuisse au-dessus du genou. Elle y est assujettie par deux appendices d'un cuir pliant, qui, comme deux courroies, achevent le tour de la cuisse, & vont passer par deux boucles, au moyen desquelles on serre autant qu'il faut, & l'on assujettit cette partie du bandage. L'autre branche qui est un peu plus étroite, entoure la jambe au-dessus du mol-



Maladies des Os, discours préliminaire. Planche I. page 22.

Lattré direx.



let : elle eſt matelaſſée à la partie qui porte ſur les muſcles gémeaux. Deux courroies & deux boucles la ſerrent & l'aſſujettiſſent comme la premiere. Par cette diſpoſition les boucles & les courroies ne peuvent bleſſer la peau, & les gros vaiſſeaux ſont à l'abri de la compreſſion. Au milieu de la branche qui entoure la cuiſſe, eſt, pour ainſi dire, enchaſſée & couſue une plaque de cuivre, ſur le plan de laquelle s'élevent perpendiculairement deux montans, à travers leſquels paſſe un treuil qui ſe meut ſur ſon axe, au moyen d'une clef ou cheville quarrée qui ſert de manivelle. Sur le treuil eſt attachée & s'emploie une courroie, laquelle eſt couſue par ſon autre bout au talon d'une pantoufle qui reçoit le pied du bleſſé. La direction de cette courroie depuis le talon juſqu'au jarret, eſt donnée & conſervée par un paſſant du même cuir, couſu ſur le milieu de la petite branche de la genouillére, vis-à-vis du treuil, ſur lequel elle eſt employée.

On conçoit bien qu'à meſure

que par la cheville quarrée qui passe dans l'axe du treuil, on le tournera dans le sens qu'il convient, on obligera le pied de s'étendre, & que l'on approchera les deux bouts du tendon cassé. Mais lorsqu'ils seront au point d'attouchement nécessaire, le treuil, & par conséquent la courroie doivent être retenus & fixés en ce lieu: c'est ce qui se fait par une roue à rochet, & un mentonnet à ressort qui engrêne dans les dents de cette roue. Par ce moyen on peut étendre ou relâcher plus ou moins la courroie, & fixer l'extension du pied au degré convenable.

Il est aisé de sentir combien ce nouveau bandage doit être préféré à l'ancien. Il peut être appliqué avec une exactitude & une sûreté parfaites par un simple Eleve; lorsqu'au contraire l'application de l'autre demandoit la main la plus expérimentée: voici les principales raisons qui doivent lui assurer la préference sur l'ancien.

1°. Ce bandage ne fait aucune compression extraordinaire sur les parties où on l'applique. L'ancien ne

ne peut aſſujettir la compreſſe longitudinale dont les bouts doivent être renverſés en ſens contraire, que par des tours de bande qui compriment fortement les endroits ſur leſquels ils ſont appliqués.

2°. Le degré d'extenſion que l'on donne au pied eſt, pour ainſi dire, immuable ; au lieu que la tenſion des bandes varie, puiſqu'elles s'accourciſſent par les liqueurs dont on les humecte, ou qu'elles s'allongent par leur ſéchereſſe.

3°. On ſçait qu'il ne ſuffit pas que le pied ſoit étendu, il faut encore que la jambe ſoit tenue dans la flexion, pour relâcher les muſcles gémeaux, & faciliter le rapprochement des bouts du tendon. C'eſt ce que l'on ne peut faire facilement avec les bandes roulées. On s'en rapporte à l'attention du malade, qui peut bien ſe contraindre, & s'occuper, pendant qu'il veille, de la gêne qu'on exige ; mais pendant le ſommeil, il eſt expoſé aux mouvemens extraordinaires que peuvent occaſionner les rêves, & aux treſſaillemens involontaires qui accompagnent ſouvent

ces sortes de blessures. Le bandage nouveau retient la jambe toujours fléchie, il s'oppose à tout mouvement capable de déranger les parties, & d'empêcher la réunion.

4°. Quand même le premier bandage, dont on a parlé, auroit tous les avantages qu'on trouve dans celui-ci, il ne conviendroit pas au cas où il seroit survenu inflammation dans le lieu, ou au voisinage de la rupture du tendon, parce qu'il faudroit relever plusieurs fois l'appareil pour appliquer les cataplasmes, les fomentations, ou autres topiques convenables. On ne pourroit relever & appliquer ce bandage si souvent, sans exposer les parties rapprochées à changer de place, ce qui seroit tout-à-fait contraire à la réunion; au lieu que le dernier bandage imaginé par M. Petit, laisse le talon & toute la jambe à découvert, de maniere qu'on peut à chaque instant, si on le vouloit, observer ce qui se passe, & appliquer les médicamens nécessaires, sans être obligé de toucher à ce bandage.

De ce quatrieme avantage il en résulte un cinquieme encore plus important. Le tendon d'Achille peut être coupé par un coup de faulx, de sabre ou autre instrument tranchant. La difficulté de retenir les bouts du tendon rapprochés, & de panser chaque jour la plaie, est une des causes qui a fait pratiquer la suture. On n'ignore point que cette opération étoit suivie d'une foule d'accidens fâcheux, & souvent mortels. Par le moyen du bandage, on rapproche le tendon coupé, on le retient dans sa place, sans causer la moindre douleur & sans y faire aucun changement : il donne la facilité de panser la plaie & de relever l'appareil sans risque, & aussi souvent qu'on le juge à propos.

Ce bandage qui a été employé plusieurs fois avec tout le succès possible, prouve le génie chirurgique de son inventeur. C'étoit un homme heureusement né pour le bien de l'humanité. L'acharnement de ses adversaires n'a manifesté que leur haine. Pendant qu'ils s'applaudissoient de leurs prétendus triomphes contre M. Petit, il marchoit

d'un pas ferme vers la perfection ; il est certain qu'il est parvenu à la plus grande sur le sujet qui nous occupe, considéré du côté utile : l'on a prétendu qu'il n'avoit pas rencontré juste dans l'explication physique de la maniere dont se fait la rupture du tendon d'Achille : mais ceci seroit un point purement spéculatif qui ne tient pas immédiatement à la Chirurgie-pratique dans laquelle M. Petit excelloit.

Il a écrit que *Cochoix* s'est cassé les tendons en tombant à terre droit sur la pointe de ses pieds, étendus de maniere que ces tendons furent, pour ainsi dire, surpris dans leur plus forte tension. Il paroît au contraire que le tendon d'Achille n'est dans une forte tension que lorsque le pied est très-fléchi, & alors il n'est susceptible de rupture que dans le cas où les muscles qui forment ce tendon, se contractent avec beaucoup de force & d'activité, pour étendre le pied fléchi, & malheureusement appuyé de façon qu'il résiste absolument à l'action contractive des muscles. On peut croire, contre

l'opinion de M. Petit, que Cochoix s'est rompu les tendons avant sa chûte, au moment même qu'il avoit le bout de ses pieds appuyés sur le bord de la table. Il avoit manqué son élan, la ligne de gravité étoit sans appui ; la crainte de se tuer, en tombant à la renverse, fit faire à Cochoix un puissant effort des muscles extenseurs des pieds, pour se redresser ; mais la résistance de la table n'a pas permis aux pieds fléchis sur son bord, d'obéir à cette contraction. C'est dans cet instant que le tendon a éprouvé le tiraillement violent auquel il n'a pû résister. L'Auteur de la Dissertation en forme de Lettres contre les Ouvrages de M. Petit, propose ce même sentiment comme le plus vraisemblable. Ma propre expérience m'a confirmé la justesse de ce raisonnement. J'ai été sur le point de me rompre un tendon d'Achille : je montois un escalier étroit & obscur, dont les marches étoient inégales en hauteur & en largeur ; n'ayant pas mis le pied assez avant sur l'une des marches, je sentis que j'allois tomber à la renverse, & sans

une personne qui me soutint par derriere au moment même que je faisois, par l'action des muscles extenseurs du pied, un effort pour redresser le corps & le jetter en avant, je me serois cassé le tendon d'Achille. J'y sentis pendant plusieurs jours l'effet de la violente extension que ce tendon avoit déjà soufferte.

La rupture peut donc se faire par l'action violente des muscles, au raccourcissement desquels le pied fléchi ne pourra obéir, à raison de la résistance insurmontable du point d'appui. Mais il n'est pas moins vrai que le tendon peut se rompre, si le pied étant étendu par une contraction primitive des muscles, on tombe perpendiculairement à terre. Alors la résistance du sol fait fléchir violemment le pied, pendant que la puissance motrice s'oppose à la flexion par un contre-effort. C'est ce que M. Petit a conçu, & toute la diffité de son explication ne vient que de l'équivoque du mot *tension*, employé au lieu de celui de *contraction*. Au reste, M. Petit & son cri-

tique n'ont expliqué, chacun qu'une seule maniere dont le tendon d'Achille se rompt; & il est constant que cette rupture peut également arriver dans la flexion & dans l'extension du pied, comme je crois l'avoir démontré.

On pourroit rapporter des témoignages anciens & récens, qui ne sont pas suspects, & qui ne laissent aucun doute sur la question, comment on peut se casser le tendon d'Achille. Ambroise Paré dit que *cela arrive pour bien légere occasion, comme quelque petit saut, pour une mal-marchure, pour avoir failli du pied en montant à cheval, ou pour y être monté trop alégrement & brusquement*. Dans ces derniers cas les muscles extenseurs n'ont pas été surpris dans une forte tension par le poids du corps, tombant avec vîtesse, suivant l'idée de M. Petit. Nous avons trois exemples récens de Danseurs qui se sont rompus le tendon d'Achille en retombant fort légérement à terre, après avoir battu un entrechat. Ces ruptures se sont faites par effort contre l'action des muscles qui étendoient le

pied. L'homme qui se cassa le tendon à Dantzick en sautant d'une barque sur le rivage, n'avoit pas pris un élan assez fort ; il ne porta que la pointe du pied sur la poutre qui devoit recevoir la ligne de gravité du corps. Le blessé dont parle M. de Lamotte, se rompit le tendon d'Achille en sautant un fossé. Voici les propres termes de l'Auteur dans la description qu'il donne de cet accident, & de la maniere dont il est arrivé. « Le pied ne s'étant » trouvé porté qu'à demi, le reste » étoit demeuré en l'air & sans ap» pui, de maniere que le talon avoit » été obligé de soutenir tout le » corps pour le préserver de tom» ber au fond du fossé ; ce qui ne » se fit qu'au moyen d'un si grand » effort, qu'on entendit en même » tems un craquement comme un » coup de fouet, accompagné d'u» ne douleur si vive, que le blessé » fut obligé de s'asseoir, & de de» meurer sur la place pendant un » peu de tems ». Ambroise Paré avoit dit aussi que dans la rupture du tendon d'Achille, *on oit un bruit en cette partie comme d'un coup de*

fouet, ce qui ne convient, a-t-on dit depuis, qu'à la rupture entiere & subite. C'est une proposition fausse qu'on tâchoit de faire valoir contre M. Petit. L'observation de M. de Lamotte qui n'a pour objet qu'une rupture incomplette, sert encore à faire connoître le discernement de M. Petit dans son jugement sur les faits rapportés par Ambroise Paré, & combien il étoit supérieur à ses adversaires dans la discussion des matieres vraiment Chirurgicales.

Nous croyons devoir ajouter à l'histoire de cette controverse sur la rupture du tendon d'Achille, l'observation dont le célebre M. Monro, Professeur d'Anatomie à Edimbourg, est le sujet, & qu'il a rendue publique. Il a eu le malheur de se casser le tendon d'Achille de la jambe gauche. La méthode qu'un homme aussi éclairé a suivie pour sa guérison, mérite d'être connue. Les réflexions qu'on tirera de cette relation ne diminueront point le prix des remarques de M. Petit; on sentira au contraire de plus en plus les obli-

gations qu'on lui a, d'avoir été, pour ainsi dire, le créateur de l'Art sur ce point important, & de l'avoir porté à sa plus haute perfection. Le procédé de M. Monro est fondé sur les mêmes principes, & il est très-utile qu'on ne l'ignore pas, afin d'y avoir recours dans l'occasion au défaut de la pantoufle de M. Petit.

Le tendon fit, en se rompant, un bruit aussi fort que celui qu'auroit fait une noix écrasée avec le pied. La sensation que M. Monro éprouva, lui fit croire que le talon de son soulier étoit entré dans un trou.

Dès qu'il se fut apperçu de son accident, il prit son pied de la main droite, l'étendit de force, & pressant son gras de jambe avec l'autre main, il attendit du secours dans cette posture. On lui appliqua d'abord des compresses sur le cou du pied, qu'on tâcha d'assujettir dans la plus grande extension, au moyen d'un morceau de planche & d'une bande : mais ayant été fort incommodé de cet appareil, il eut recours au suivant.

Il se fit faire un chausson d'un double coutil bien matelassé, qu'il fit ensuite ouvrir par le bout afin que ses doigts y fussent plus à l'aise: au talon de cette espece de chaussure étoit cousue une forte laniere de cuir; cette laniere devoit se boucler à une demi-guêtre qui n'embrassoit que le gras de la jambe, & qui se laçoit par-dessus; il y avoit fait faire deux rangs d'œillets de chaque côté, afin de pouvoir la serrer à volonté.

Tout étant prêt, il enveloppa son pied & sa jambe dans une flanelle imprégnée des vapeurs du benjoin: ayant mis son chausson & sa guêtre, il passa la laniere dans la boucle, qui répondoit exactement au milieu de la partie postérieure du gras de la jambe, & la serra jusqu'à ce que son pied fût assez étendu, & que la guêtre fût descendue au point où il la vouloit. Il garda cet appareil nuit & jour, ayant soin seulement de serrer davantage la laniere lorsqu'il vouloit s'endormir. Il desserroit aussi de tems en tems la guêtre, de crainte qu'elle ne lui fît enfler la jambe. Il fut 15

jours ſans remuer le pied, le tenant tout le jour ſur une chaiſe qu'il faiſoit gliſſer, lorſqu'il vouloit aller d'une chambre dans une autre. Au bout de ce tems il commença à faire de légers mouvemens de flexion & d'extenſion, qu'il augmentoit peu à peu, & qu'il ceſſoit, dès qu'il ſentoit la moindre douleur. Quelquefois il les continuoit pendant une demi-heure, évitant de faire le moindre mouvement de l'autre jambe.

Lorſqu'il commença à marcher il eut ſoin de mettre toujours la jambe gauche devant, afin que ſon pied fût plus étendu; il s'appuyoit ſur une canne pour prévenir les faux pas. Ayant été obligé de ſortir au bout de ſix ſemaines, il ſubſtitua pendant le jour la machine que nous allons décrire, au premier appareil qu'il mit encore la nuit pendant plus d'un mois.

Cette machine conſiſtoit en une piéce d'acier, dont le milieu étoit mince & fort, & les extrémités applaties & concaves, de façon que l'une embraſſoit la partie antérieure de la jambe, & l'autre la partie ſu-

périeure du pied. Il y avoit à la partie antérieure de cette piéce, trois anneaux, un ſur chaque extrémité, & l'autre au milieu.

Lorſque M. Monro avoit mis ſon bas & ſon ſoulier, auquel il avoit fait faire un talon de deux pouces de hauteur, il plaçoit cette machine de façon que ſa partie inférieure fût entre les orteils & la boucle du ſoulier, & que la ſupérieure appuyât ſur la partie antérieure de la jambe : enſuite il paſſoit un ruban, ou une laniere de cuir dans chaque anneau des extrémités, & par leur moyen il aſſujettiſſoit la machine à la jambe & au pied. Il mettoit dans l'anneau du milieu, un troiſieme ruban qu'il faiſoit paſſer ſous le pied tout contre le talon. Ce ruban paſſoit encore par deux ouvertures pratiquées aux extrémités d'un quatrieme ruban qui embraſſoit le talon par-deſſus le quartier du ſoulier. M. Monro fit uſage de cette machine pendant cinq mois ; pendant tout ce tems il ſe fit porter en chaiſe, lorſqu'il étoit obligé d'aller dans les rues. Quand il deſcendoit un eſcalier, il poſoit

le pied gauche le premier ; au contraire quand il montoit, c'étoit le pied droit ; évitant avec le plus grand soin, de faire des grandes flexions de ce pied, pour ne pas trop fatiguer le tendon. M. Monro n'a pas perdu le fruit de tant d'attentions ; il ne lui reste ni douleur, ni roideur, ni foiblesse, ni même de marque sensible de son accident.

Reprenons le fil des contestations auxquelles le Traité de M. Petit a donné lieu. On lui a reproché une faute de raisonnement en méchanique dans l'explication de la force des moufles, à l'occasion de sa machine pour la réduction de l'humerus. Il auroit pû se dispenser de toucher à cette question incidente, sur laquelle tout détail étoit superflu & déplacé : cela n'est permis qu'à ceux qui veulent faire de longs mémoires sur des sujets bornés : M. Petit avoit moins besoin qu'un autre, de cette ressource. Il avoua qu'il s'étoit mal expliqué : cet aveu servit beaucoup à ses ennemis, envieux & malins ; ils ne manquerent pas de le lui rappeller

à toute occasion : les ignorans, ceux même qui se rendoient le plus de justice, & qui connoissoient toute l'étendue du mérite de M. Petit, furent flattés qu'on l'eût surpris en faute. Cependant cette faute, si exagérée par des censeurs mal intentionnés, se réduit à une seule proposition qu'on pourroit regarder comme une simple inadvertence.

Suivant M. Petit, la poulie est composée d'un nombre infini de leviers qui se succedent les uns aux autres, à mesure que la poulie tourne. Il considere la mousle comme une machine très-forte, parce que les poulies y sont multipliées, & qu'elles se succedent dans la mousle, comme les leviers dans les poulies. M. Petit n'a pas pris garde, disoit-on, qu'un levier qui succede, ne sçauroit donner plus de force qu'en a donné celui auquel il succede, si l'un & l'autre sont d'égale longueur, comme ils le sont en effet dans la poulie. M. Andry objectoit avec raison, d'après M. de la Hire, qu'une poulie n'augmente ni ne diminue la force

de la puissance, mais qu'elle sert seulement à changer la direction des puissances & des poids. Mais ce que l'on dit d'une seule poulie, n'est point applicable à une machine où plusieurs poulies sont réunies, comme dans la mouffe. Descartes qui a intitulé son Traité de Méchanique : *Explication des Machines & Engins, par l'aide desquels on peut, avec une petite force, lever un fardeau fort pesant*, parle en premier lieu des poulies, & il remarque qu'en les multipliant on peut lever les plus grands fardeaux avec les plus petites forces. Le R. P. Poisson, de l'Oratoire, qui a commenté la Méchanique de Descartes, n'approuve pas qu'il ait parlé de la poulie avant le levier : La connoissance du levier doit, dit-il, précéder celle de toutes les autres parties de la Méchanique, où tout s'explique par le levier. La poulie attachée par son centre, ajoute-t-il, est un levier dont l'appui, appellé en Grec *Hipomoclion*, est au milieu, ainsi que les bras d'une balance sont soutenus par le milieu, tellement que les

moufles font plusieurs leviers qu'on remue ensemble, & qui augmentent les forces suivant leur nombre. On voit par cet exposé combien M. Andry se montroit peu méchanicien, en niant que la force de la moufle vînt des leviers qui forment la poulie. L'objection solidement opposée à M. Petit, c'est que l'action des leviers dans la moufle, est simultanée, & qu'il l'admet au contraire successive dans chaque poulie ; ce qui est une erreur. Elle seroit fort grave dans un Traité de Méchanique ; mais ici elle est de très-petite conséquence, & méritoit à peine d'être remarquée ; du moins n'étoit-il pas honnête de la lui reprocher sans cesse, après qu'il eût passé condamnation à cet égard.

Pendant que M. Petit préparoit sa réponse à l'Auteur du Journal des Sçavans, sur les objets que nous venons de discuter, il parut une Brochure in-12 sous ce titre: *Dissertation sur une Machine inventée pour réduire les luxations, où l'on fait voir le danger qu'il y a de s'en servir.* Cette attaque étoit faite par des

Praticiens uniquement livrés au traitement des luxations & des fractures. MM. Bottentuit parurent sensibles aux traits lancés, en général, contre les Bailleurs & Renoueurs, dont M. Petit dévoiloit la présomption & l'ignorance. Ce qu'il avoit avancé contre cette espéce d'Empyriques, ne regardoit point des Chirurgiens instruits, qui professoient spécialement & par goût la partie de l'Art sur laquelle une longue expérience pouvoit leur avoir donné des lumieres particulieres. Ils crurent voir dans la Préface du Livre de M. Petit un Auteur qui étoit son propre panégyriste, & à qui l'on ne devoit en conséquence refuser sans injustice une entiere confiance dans la cure des Maladies des Os. C'est le premier grief des Auteurs de la Dissertation : ils le prennent pour texte, & ne manquent pas de le commenter au désavantage de M. Petit, qu'ils accusent en termes exprès, d'avoir décrié les meilleures méthodes, parce que ses mains peu au fait & sans adresse, n'ont pû s'en servir utilement. Ils établissent

qu'avec une parfaite connoiſſance de la diſpoſition des parties, une longue expérience & une grande dextérité, on réuſſira à réduire les luxations par la ſeule opération de la main ; ils prétendent que les machines ſont moins ſûres & moins parfaites, & qu'elles ne ſont employées que par ceux qui ont cru pouvoir ſurmonter plus aiſément avec elles, la réſiſtance que leur peu d'adreſſe & d'expérience leur faiſoit trouver dans les luxations les moins difficiles.

La préférence qu'on donne ici à l'opération de la main ſur celle des machines, peut faire un principe très-ſolide dans la Chirurgie des luxations. Je crois qu'il mérite d'être diſcuté avec la plus grande attention ; mais il auroit fallu le faire de ſens froid ; ce qui eſt bien difficile lorſque l'on écrit avec paſſion. Elle devoit être bien vive contre M. Petit, pour faire dire que ſa machine fait horreur, & qu'elle donne l'idée des chevalets ſur leſquels on tourmentoit les premiers Chrétiens. On repréſente les lacqs qui ſervent aux extenſions

comme des liens qui garotent les membres, qui les meurtrissent & y causent des douleurs inouies. Personne cependant n'a donné sur les extensions des préceptes plus salutaires que M. Petit. Il n'a omis aucune des précautions qui peuvent rendre cette opération la plus utile, la plus facile & la moins douloureuse qu'il est possible. Il a même étendu sa prévoyance jusqu'à marquer certaines dispositions accidentelles que le hasard peut présenter, & qui exigeroient des attentions particulieres, par lesquelles on évitera des impressions fâcheuses & des désordres funestes de la part des moyens, dont l'usage est indispensable.

Il ne suffisoit pas de parler de toutes ces choses dans un article à part, en traitant des luxations en général : on retrouve dans les chapitres qui concernent chaque luxation, l'application particuliere de ces principes, modifiés suivant la variété des circonstances. Il faut encore remarquer que ces chapitres doivent s'éclairer les uns par les autres ; je veux dire, que quand

on n'a pas étudié la matiere à fond, & que par des études légeres, ou trop interrompues, on n'a acquis que des connoissances de détail, sans avoir saisi l'ensemble de la doctrine, en rapprochant les différens points qui sont relatifs ; on sera exposé à faire des fautes, même en suivant à la lettre tous les préceptes généraux : je trouve qu'il en manque un essentiel, sur les extensions, dans le chapitre où ils sont exposés, & de l'inobservation duquel j'ai vû résulter plusieurs fois d'assez grands inconvéniens. Ce précepte n'est pas moins nécessaire pour les extensions qui conviennent à la réduction de la cuisse, de la jambe, &c. que pour celles du bras, quoique M. Petit ne l'ait donné que dans l'endroit où il explique l'usage de sa machine pour le bras luxé. « Il faut, dit » cet habile Praticien, qu'un Aide » tire avec ses deux mains la peau » du bras, autant qu'il sera possi» ble, vers le haut, & qu'il la tien» ne ainsi relevée pendant l'appli» cation du lacq, sans quoi il ar» riveroit que dans l'effort de l'ex-

» tension, la peau pourroit être
» trop considérablement tirée en
» en-bas, & que le tissu cellulaire qui
» la joint aux muscles, étant trop
» allongé, il s'y feroit rupture de
» quelques petits vaisseaux, ce qui
» produiroit une échymose ». La
douleur de cette extension forcée
de la peau est si vive, qu'elle a souvent obligé de cesser les tentatives
qu'on faisoit pour la réduction.
J'ai vû des malades qui après des
efforts inefficaces se plaignoient
moins de la luxation, que du mal
qu'ils souffroient à l'endroit où les
lacqs avoient porté. J'en ai vû qui
refusoient de se soumettre à de
nouvelles extensions par la crainte
de ce tourment, & sur qui la précaution indiquée par M. Petit, permit ensuite de faire sans aucun tiraillement des extensions suffisantes, au moyen desquelles les luxations furent réduites sans difficulté.

Si M. Petit n'avoit eu à répondre qu'au reproche général contre l'usage des machines, cette objection auroit ouvert un champ
assez vaste à une défense susceptible d'érudition. En remontant jus-

qu'à la naiſſance de l'Art, on auroit trouvé dans la doctrine d'Hippocrate ſur les fractures & les luxations, des argumens très-ſpécieux en faveur des machines : les Commentaires de Galien auroient fourni des réflexions plus étendues. Oribaſe a fait un livre particulier qui ne laiſſe rien à deſirer ſur les machines convenables à la réduction des os fracturés & luxés. Faute d'étudier les ouvrages de ces grands hommes, l'on n'en a pas l'idée qu'ils méritent : c'étoient les têtes les mieux organiſées de leur tems, & peu d'hommes ont fait autant d'honneur à l'eſprit humain par l'étendue & la ſolidité de leurs connoiſſances. Les Modernes n'ont été que leurs copiſtes. L'ambi, le banc d'Hippocrate, ſon gloſſocome, ont été décrits & loués par Ambroiſe Paré, par Dalechamps, par Fabrice de Hilden, par Scultet, &c. Michault, Chirurgien de Paris, mort en 1694, s'étoit acquis beaucoup de réputation par ſes machines imitées d'Hippocrate. Il en faiſoit des démonſtrations aux curieux, dans ſa maiſon. Il falloit que la prévention

publique fût portée fort loin en sa faveur, pour faire dire à M. Petit dans sa premiere édition de 1705, que la machine du célebre M. Michault, le pere, étoit la plus parfaite qu'il connût, & digne de son inventeur : « Je le nomme inven-» teur, continue M. Petit, car le » banc d'Hippocrate que quelques-» uns disent qu'il a corrigé, est si » différent, qu'Hippocrate avoue-» roit lui-même l'imperfection de » son banc, & considéreroit celle » de ce célebre Chirurgien com-» me un chef-d'œuvre ». Or ce chef-d'œuvre si vanté n'est plus connu. M. Petit n'en fait aucune mention dans sa seconde édition, parce qu'il n'y avoit plus en 1723 d'héritier du nom & du crédit de M. Michault. On voit par cet exemple, quel fonds on peut faire sur les éloges que les hommes reçoivent de leur vivant. Le Nécrologe des Chirurgiens de Paris, composé par Devaux, dit que Michault étoit fort versé dans la doctrine d'Hippocrate. Il y avoit lû sans doute, qu'on captive l'opinion du vulgaire par des inventions ancien-

nes ou nouvelles ; mais Hippocrate ajoute que quelque utiles qu'elles ſoient, il eſt honteux d'y avoir recours, lorſqu'on a ſous la main des moyens plus ſimples. Il peut même y avoir plus d'habileté à ſe ſervir de ceux-ci, & un honnête homme n'héſite pas à leur donner la préférence. Les charlatans & les impoſteurs tiennent une conduite différente, parce qu'ils courent après la faveur du peuple. Ce ſont les propres termes dont ſe ſert le Prince de la Médecine & de la Chirurgie *.

On ne peut trop faire remarquer un travers, dans lequel on donne communément à l'occaſion des inſtrumens & des machines.

* *Ex pluribus modis, ille eligendus eſt qui omnium minimo negotio comparatur; hoc ſiquidem magis officium eſt viri probi, & plus habet artificii, niſi quis in popularem auram incumbat.* Hippocrat. Charter. Lib. de Articul. Tom. XII. p. 464. *Ego ſanè primum auctorem laudo cujuſcumque machinamenti ſecundùm naturam excogitati, minimè enim diffido nonnulla reſtitui poſſe, ſi quis rectè præparans concutiat : ſed turpe exiſtimavi ejuſmodi morbis ita mederi, quum ejuſmodi machinationes magis ſint impoſtorum.* Ibid. p. 374.

Les opérations deviendront moins sûres, lorsqu'on attachera aux moyens mêmes l'habileté qui doit les diriger. Comment peut-on penser qu'une opération puisse être assujettie uniquement à la méchanique d'un instrument ? Nous ne chercherons point d'exemples hors de notre sujet, pour prouver que ces inventions ne suppléent point à l'intelligence qui doit en être le guide. « Je me crois obligé, » dit Scultet, en parlant du banc » d'Hippocrate, d'enseigner parti- » culiérement la maniere de l'em- » ployer, pour que les Commençans » ne tombent point dans le cas que » je sçais être arrivé, de mon tems, » à Padoue, à un Médecin-Chirur- » gien, d'ailleurs très-célebre ». Il emprunta ce banc pour la réduction d'une fracture de jambe : mais ne sçachant pas s'en servir, il eut la honte d'être obligé d'avoir recours à celui qui le lui avoit prêté, pour en apprendre l'usage *. M. Petit auroit pû opposer cet exemple, si l'on eût décrié sa machine après

* *Scultet. Armament. Chirurg. Tabul. XXII.*

des essais infructueux en d'autres mains que les siennes. Mais la brochure dont nous rendons compte, citoit deux cas, où M. Petit appellé pour la réduction du bras luxé, fut obligé, après des tentatives inutiles, d'abandonner l'opération, qui réussit en d'autres mains sans le secours d'aucune machine. Ces faits bien constatés, empêcherent sans doute M. Petit de répondre par écrit à cette critique. Il se contenta d'une défense verbale, devant un grand nombre d'Eleves fort empressés de suivre ses Leçons dans l'amphithéatre des Ecoles de Chirurgie. Il reprit des fautes de détail, dans les objections qu'on lui avoit faites, ce qui donna lieu à une réplique de 24 pages, où l'on prouve ce qui avoit déja été discuté dans la premiere Dissertation, que le point d'appui de l'arcboutant destiné, dans la machine, à faire la contre-extension, agit violemment sur le muscle grand pectoral, & sur le deltoïde à son attache supérieure, pendant que l'extrémité inférieure de ce muscle est

tirée avec le bras par l'action de la moufle ; ce qui force les fibres, & peut même déchirer le muscle, sans qu'on puisse retirer, des efforts qu'on fait sur lui, aucun avantage pour réduire la luxation. Le bras du Malade passe dans l'arcboutant : c'est un morçeau de coutil fendu en boutonniere. On l'approche le plus près qu'on peut de l'épaule, de maniere qu'un de ses côtés arcboute contre la clavicule & l'acromion, où passent les muscles deltoïde & sus-épineux ; & l'autre, contre la côte inférieure de l'omoplatte & les parties moyennes des vraies côtes, où se trouvent le grand pectoral & autres muscles. On faisoit remarquer à cette occasion, combien cette piéce seroit préjudiciable aux femmes, puisqu'elle porte sur une partie de la mammelle, dont la compression pourroit avoir des suites fâcheuses.

C'est, ajoute-t-on, une loi inviolable, & que M. Petit tient pour telle, qu'il faut que les muscles releveurs soient relâchés, pour que la réduction puisse se faire :

ici au contraire, une des parties de l'arcboutant qui ſoutient tout l'effort de la machine, portant ſur le deltoïde & le ſus-épineux, les compriment & les irritent de maniere qu'ils s'oppoſent à la réduction : cette même partie de l'arcboutant s'oppoſe encore au ſuccès de l'opération, en couvrant une partie de la cavité où l'on doit faire rentrer la tête de l'os. Il y a auſſi un inconvénient de la part du bord inférieur de la boutonniere ; car pendant que les muſcles, grand dorſal & grand pectoral, ſont tirés par la machine, ſuivant la direction où ſe trouve alors le bras, ce bord inférieur de la piéce de coutil pouſſe, avec une force égale, ces mêmes muſcles du côté du corps, & les coupe à l'endroit où il agit.

Il n'étoit pas difficile de trouver dans les regles que M. Petit avoit établies, des raiſons peremptoires contre l'uſage de ſa machine. La réduction des luxations dépend de pluſieurs mouvemens combinés. Chaque eſpece de déplacement exige que le membre

soit situé différemment, pour que les muscles qui sont accidentellement dans une tension contre nature, ne soient pas exposés à de nouvelles violences par l'effet des extensions nécessaires. On sent assez quels seroient les inconvéniens & le danger d'une opération mal dirigée. On pourroit déchirer les muscles, & les arracher. Personne n'ignore qu'après les extensions convenables, il faut conduire la tête de l'os dans sa cavité, par le même chemin qu'on estime qu'elle a fait en en sortant, quand même ce ne seroit pas le plus court. M. Petit fait l'énumération des accidens funestes qui seroient la suite de l'oubli de cette maxime importante. Il ne se contente pas d'établir ces principes généraux; on voit dans l'exposition des différences accidentelles de chaque luxation, les désordres variés qui établissent des rapports particuliers entre la tête de l'os, & les parties qui l'avoisinent; rapports que le Chirurgien doit saisir avec la plus grande intelligence, afin de pouvoir don-

ner ſucceſſivement au membre les directions différentes, ſuivant leſquelles on peut en obtenir la réduction. Il faut ſûrement plus de lumieres & d'adreſſe que de forces, pour faire à propos tout ce qu'il convient, ſuivant la ſituation de la tête de l'os, qui peut être portée en-haut, en-bas, en-devant, en arriere, en-dedans, en-dehors; ce qui fait que les membres ſont tantôt plus longs, tantôt plus courts, ſuivant l'eſpece de luxation. Les plus grands efforts ſeront toujours très-dangereux, lorſqu'ils ne ſeront pas conduits par une méthode raiſonnée, & preſcrite par la circonſtance particuliere. Comment donc pourroit-on réuſſir avec un inſtrument qui n'agit, & ne peut agir que ſuivant une ſeule & unique direction; dès qu'il eſt conſtant qu'il faut combiner les mouvemens pour relâcher à propos certains muſcles, en étendre d'autres avec des efforts variés en différens ſens, à meſure que la tête de l'os ſe rapproche de ſa cavité, pour y être replacée. M. Petit décrit très-méthodiquement les

différentes manœuvres que chaque espece de luxation du bras exige ; & l'on sent bien, pour peu qu'on y réfléchisse, qu'avec sa machine l'on n'a pas la facilité de les mettre en pratique, parce qu'elle ne se prête pas aux différentes combinaisons qui sont requises. C'est sous cet aspect qu'il falloit saisir la difficulté. On trouve dans ce qui a été l'objet des censures les moins mesurées, le germe des principes les plus lumineux. Un homme d'un génie vaste, à qui les détails de la Chirurgie n'étoient point familiers, mais qui s'étoit cru obligé de l'étudier en grand, pour se mettre en état d'être le réformateur de la Médecine, l'illustre Boerhaave, fut frappé de l'excellence de la doctrine de M. Petit sur les luxations & sur les fractures. Il en parle dans les termes les plus honorables qui vengent bien l'Auteur des injures qu'il a essuyées à l'occasion de ce même Ouvrage. Jamais il n'y en eut de pareil, dit Boerhaave, en motivant les éloges qu'il donne au Traité des Maladies des Os. L'on y parle des

changemens qui arrivent aux muſcles, des attentions que méritent les vaiſſeaux ſanguins, les ligamens, &c. Ce qui fait, continue ce grand homme, qu'il n'eſt à la portée que des perſonnes très-inſtruites : *Sed ſcriptus tantùm eſt pro eruditis* *. Il nous ſera permis d'oppoſer ce témoignage reſpectable aux Ecrits ſatyriques, par leſquels on a vexé M. Petit. Des hommes ordinaires n'étoient pas faits pour ſentir l'étendue des connoiſſances qui ſont le fondement de l'art de réduire les luxations : les difficultés ne ſe préſentent qu'à ceux qui peuvent les appercevoir. Les hommes médiocres parlent & ſe mêlent de tout avec confiance. Ils s'eſtiment habiles, parce qu'ils ne doutent de rien.

Je crois pouvoir partir de l'idée avantageuſe que Boerhaave avoit conçue du Traité des Maladies des Os, pour recommander aux jeunes Chirurgiens une étude plus particuliere, qu'on n'a coutume de la faire, des rapports mu-

* *Method. diſcendi Medicinam.*

tuels des parties osseuses, & des muscles qui les font mouvoir. Il ne suffit pas de bien sçavoir ces choses séparément ; c'est l'ensemble qu'il faut saisir, par la méditation sur le corps humain même : c'est le livre original qu'il faut consulter. La dissection apprend les noms & les attaches des muscles, & leurs différentes directions. Ces faits bien connus éclairent suffisamment un Chirurgien, pour lui faire faire avec méthode les incisions nécessaires, soit pour donner issue à des matieres épanchées, soit pour faire l'extraction des corps étrangers. Mais il y a des gaines aponévrotiques, des brides tendineuses, des faisceaux ligamenteux, qu'on détruit souvent avec satisfaction, ou sans y prendre garde, en donnant toute son attention à bien dégraisser un muscle : l'étude trop négligée de ces parties, fait qu'un Chirurgien ne sçait pas débrider un étranglement qui cause la gangrène d'un membre ; étranglement qui n'exige souvent qu'une incision de trois ou quatre lignes d'étendue, dans le

fonds d'une plaie, hors de la vûe des ſpectateurs de nos opérations : les plus importantes ſont ſouvent celles où il faut le moins de dextérité & d'habitude. L'on peut donc s'abuſer, au grand préjudice des malades, en croyant avoir ſatisfait à la néceſſité de débrider, parce qu'on aura fait inutilement de profondes taillades dans des endroits où la cauſe des déſordres n'exiſtoit pas. M. de la Martiniere a fait des obſervations très-importantes ſur le change qu'on a pris à cet égard, dans le traitement des plaies d'armes à feu ; & M. Queſnay qui eſt entré ſur cette queſtion, dans les détails les plus intéreſſans, au Traité de la Gangrène, a donné au chapitre de la cure des étranglemens gangréneux, un détail anatomique concernant les aponévroſes, qui mérite une ſinguliere attention.

L'étude que nous recommandons, conduit ſpécialement à établir des regles poſitives, au moyen deſquelles on réduira facilement, par une méthode raiſonnée, des luxations, qui ne céderoient pas

à de plus grands efforts dirigés sans vûes & sans principes. Pour parvenir à des connoissances solides sur ce point, il faut avoir beaucoup d'égard à l'antagonisme, c'est-à-dire, à l'usage des muscles qui ont une action contraire. Un muscle qui est l'antagoniste d'un autre dans une certaine situation, ne l'est plus dans une situation différente. Le même muscle agit différemment suivant les diverses attitudes. Il n'y en a point qui ne puisse servir d'exemple. Le muscle biceps, fléchisseur de l'avant-bras, devient supinateur dans certaines positions. Le muscle pyriforme de la cuisse, qui lui fait faire une demi-rotation de-dedans en-dehors, lorsque le sujet est debout, n'est plus qu'un simple abducteur, le sujet étant assis. On doit à M. Winslow des détails fort instructifs sur l'usage des muscles. M. Schreiber a étendu ses vûes beaucoup plus loin : il a mis à la tête de sa Traduction Latine de la Myologie de Douglas, une Préface sçavante, qui contient d'excellens principes sur l'étude de la matiere

myologique. Cet objet approfondi, autant qu'il mérite de l'être, jettera de nouvelles lumieres sur la Physiologie & la Pathologie. Il faut, dit M. Schreiber, mettre le corps disséqué en différentes positions, pour voir de quelles actions chaque muscle sera capable dans chaque situation, & quels seront ses antagonistes, dans chaque position déterminée. C'est un travail très-recherché, mais qui sera satisfaisant & extrêmement utile. Des hommes laborieux ont déja fait connoître la nécessité de ces connoissances, dans quelques cas particuliers qui avoient fixé leur attention. M. Winslow a fait remarquer que dans les opérations qu'on fait au bas ventre, la tête devoit être fléchie sur la poitrine, parce que, pour l'action des muscles sterno-mastoïdiens, les muscles droits & pyramidaux seroient obligés de se contracter pour leur faire un point fixe de la poitrine. On peut juger combien il faudra multiplier les observations pour acquérir des principes solidement digérés & réfléchis sur les diffé-

rens cas, où l'on pourra en faire une application utile. J'avance, ſans crainte d'en être repris, que les luxations tiennent le premier rang parmi ces cas. M. Schreiber preſcrit ſinguliérement cette même étude en Médecine, pour la connoiſſance des maladies convulſives. Voyez les Journaux de Leipſick, année 1729. *

Avant que M. Petit eût eu le tems de publier ſa réponſe à l'article du Journal des Sçavans, du mois de Mars 1724, M. Andry, ſon antagoniſte, fit imprimer une Lettre qui étoit ſuppoſée lui être écrite par un Médecin, & dans laquelle on ſe plaignoit des louanges qu'il avoit données dans ce Journal, au Traité des Maladies des Os, & des conſéquences dangereuſes qui pouvoient en réſulter. M. Andry avoit grande opinion de ſon autorité. « Comment, (diſoit-il, en parlant de lui-même ſous le voile de l'Anonyme) » comment de jeunes Aſpirans qui

* Act. Lipſienſ. an. 1729. p. 500. *Idæa diſtincta quorumdam Medicinæ principiorum.*

» voient parler de la ſorte un Mé-
» decin de la Faculté de Paris, &
» un Médecin qu'ils ſçavent avoir
» été choiſi par cette Faculté mê-
» me, pour enſeigner dans ſes Eco-
» les la Chirurgie, ne ſe rendront-
» ils pas à ce jugement? » On ſe propoſe, dans cet Ecrit, de détruire le témoignage avantageux & peu fidele rendu au Livre de M. Petit, en eſſayant de donner un échantillon des fautes de l'Ouvrage, par l'examen du Chapitre de la luxation du bras. J'ai choiſi ce Chapitre, dit l'Auteur, parce qu'il eſt moins chargé de fautes que les autres. Cette cenſure contient 60 pages d'impreſſion in-12, en 19 paragraphes, qui ont pour titre ſommaire : *Fautes d'Anatomie & de Chirurgie, contenues au Traité des Maladies des Os, dans la Chapitre de la luxation du bras.* Les perſonnes capables de juger de cette controverſe, ne devoient pas être du parti de M. Andry, à qui l'eſprit de diſpute, ou de chicane, fit commettre à chaque page des fautes aſſez groſſieres, en voulant prêter des abſurdités à M. Petit,

relever des fautes où il n'y en avoit pas, & en s'efforçant de grossir aux yeux de ses Lecteurs, des méprises si légeres qu'elles étoient imperceptibles.

L'on auroit peu parlé de cette critique, sans une circonstance singuliere dont le Public fut surpris. Elle étoit approuvée de M. Winslow, en qualité de Censeur Royal; & il avoit aussi donné son approbation au Traité des Maladies des Os, comme Commissaire nommé pour l'examen de ce Livre, par l'Académie Royale des Sciences. M. l'Abbé Bignon, Président de cette Compagnie, & qui avoit l'intendance de toute espece de Littérature, voulut être informé de cette contrariété d'avis de la même personne, sur le même objet. M. Winslow écrivit à cette occasion une lettre à M. l'Abbé Bignon, dans laquelle il déclare que son approbation au Livre de M. Petit est un *malheur très-fâcheux*, mais purement *accidentel*, & une faute très-imprévue; que l'Auteur avoit promis de faire des corrections à son Ouvrage, aux endroits

qui lui avoient été indiqués, qu'il y avoit lieu de compter qu'il ne négligeroit pas un avantage si nécessaire à sa réputation ; mais que distrait, sans doute, par ses occupations particulieres, il avoit abandonné son Livre au sort de l'impression. M. Winslow finit par dire, qu'il ne prétend pas justifier la complaisance qu'il a eue de donner une approbation anticipée, qu'il avoue hautement qu'il a fait une faute, & qu'il en demande pardon. Cette Lettre ne fit aucun tort à M. Petit : elle fut imprimée par les soins de M. Andry, dans le Journal des Sçavans du mois de Janvier 1725.

Ce fut à peu près dans le même tems qu'il répliqua par un ouvrage de deux cens pages, à la réponse de M. Petit. Cette nouvelle sortie portoit le nom & les qualités de M. Andry sous ce frontispice : *Examen de divers points d'Anatomie, de Chirurgie, de Physique, de Médecine, &c. au sujet de deux Lettres plaintives écrites par un Chirurgien de Paris, touchant l'exposé qu'on a fait dans le Journal des*

Sçavans, de quelques-unes des fautes d'un Traité de ce Chirurgien, sur les Maladies des Os.

Cet Ecrit ne fit pas fortune. Il apprêta à rire aux rivaux de M. Petit ; c'est la coutume ; mais il ne convainquit personne. On y débute par des personnalités contre la qualité de Membre de l'Académie Royale des Sciences. « Le titre d'Académicien est illustre, » disoit M. Andry ; il est respecté » avec justice dans le monde : mais » il en est ici de l'Académie, com» me des Ordres Religieux les plus » célebres, où les simples Freres » partagent avec les Peres les plus » distingués, le même nom de l'Or» dre, & à raison de ce titre com» mun, partagent aussi les hon» neurs. Cependant si dans le pu» blic, le nom d'Académicien éga» le en apparence tous les Mem» bres de l'Académie, il ne faut » pas croire que les personnes éclai» rées les confondent. . . . . . Les » Académiciens d'un certain mé» rite le souffriroient impatiem» ment ; & si dans un Monastère, » le Religieux même le plus hum-

» ble, eſt bien aiſe qu'on le diſ-
» tingue du ſimple rang des Fre-
» res, lorſqu'il n'eſt pas de cette
» claſſe inférieure ; on ne doit pas
» trouver étrange que des Acadé-
» miciens, d'une ſcience & d'une
» érudition conſommées, jointes
» aux plus rares talens de l'eſprit,
» ne veuillent pas qu'on les con-
» fonde avec quelques ſujets que
» l'Académie a bien voulu admet-
» tre, & qui, quoique reçus ſous
» le même titre que les autres, ne
» ſont pourtant dans le fonds, que
» ce que les Freres des Couvens
» ſont parmi les Peres de leur Or-
» dre ».

Il faut être en grande diſette de raiſons pour ſe livrer à des plaiſanteries auſſi plattes, & d'un auſſi mauvais ton. M. Winſlow, approbateur de cet Ouvrage, dit qu'il eſt vraiment digne d'être imprimé, & que le ſeul nom de l'Auteur qui l'a compoſé, le recommande ſuffiſamment. Ce jugement n'a pas été adopté de tout le monde. M. de Haller a apprécié cet Ouvrage dans ſon *Studium Medicum*, Tom. II. p. 764. Il trouve

que M. Petit a été harcelé par cette censure sur des minuties : *Minutè adversarium exagitat Andryus.* On y reconnoît l'esprit de M. Andry. Il aimoit à vétiller, & en avoit le talent.

Le peu d'impression que ce Livre fit sur les esprits, détermina M. Andry à redonner trois mois après une seconde édition de la Lettre sur la luxation du Bras, munie d'une nouvelle approbation assez injurieuse au corps entier de la Chirurgie, & donnée par M. Afforti, ancien Doyen de la Faculté de Médecine.

M. Petit ne répliqua point à toutes ces attaques : il auroit été fort blâmable de perdre un tems qu'il employoit si bien, à réfuter de semblables productions. Quand un honnête homme est forcé de se défendre, & qu'il l'a fait d'une maniere convenable, il doit mépriser les nouvelles querelles ; elles tournent communément au désavantage de ceux qui les cherchent. Ce fut le sort d'un Ouvrage publié encore contre M. Petit, au commencement de l'année 1726,

ſous ce titre : *Diſſertation en forme de Lettres, au ſujet des Ouvrages de l'Auteur du Livre ſur les Maladies des Os ; où l'on examine pluſieurs points de Chirurgie & d'Anatomie, à l'occaſion du Livre des Maladies des Os, & des Mémoires que le même Auteur a donnés à l'Académie Royale des Sciences.*

Les deux premieres Lettres ont pour objet la luxation de la mâchoire inférieure. M. Petit n'ayant parlé que ſommairement de l'articulation de cette partie, & autant qu'il ſuffiſoit pour ſon objet, on l'accuſe d'ignorer les détails dans leſquels il n'a pas jugé à propos d'entrer. L'on prend de-là l'occaſion de diſſerter ſur la ſtructure de l'articulation, d'expoſer les particularités qui s'y trouvent, d'examiner les divers mouvemens qu'elle exécute, & de marquer la part que les différens muſcles y ont. Tout cela mêlé de réflexions ſatyriques, & allongé par des digreſſions, a pour objet de dire que M. Petit a commis les fautes les plus groſſieres : c'eſt un refrain qu'on voit pluſieurs fois à chaque page ;

on les cherche ces fautes, & l'on eſt tout étonné de voir qu'on donne preſque toujours cette qualification à l'omiſſion des choſes que l'Auteur n'a pas cru devoir dire. M. Monro, à qui l'on eſt redevable de quantité d'excellens Mémoires ſur l'Anatomie & la Chirurgie, a donné depuis cette diſpute, dans le premier volume des Eſſais de la Société d'Edimbourg, des remarques très-utiles ſur l'articulation, les muſcles, & la luxation de la mâchoire inférieure. Il y rend juſtice à M. Petit, & nous fournit une obſervation qui peut ſervir de ſupplément à ce qu'on lit à ce ſujet dans le Traité des Maladies des Os.

« J'ai trouvé pluſieurs fois la mé-
» thode que donne M. Petit pour
» réduire la mâchoire luxée, inef-
» ficace, après qu'il étoit ſurvenu
» un gonflement aux muſcles, à
» l'occaſion des efforts mal enten-
» dus qu'on a faits auparavant pour
» tenter la réduction ; & je n'ai
» réuſſi qu'en ajoutant quelque cho-
» ſe à cette *excellente méthode*, qui
» eſt de m'envelopper les deux pou-

» ces avec assez de linge pour pou-
» voir à peine les introduire entre
» les dents molaires postérieures ;
» alors saisissant la base de la mâ-
» choire avec les doigts, & appli-
» quant les deux paulmes des mains
» sous le menton, je presse en en-
» bas, & tire en-devant la partie
» postérieure de la mâchoire avec
» les doigts & l'extrémité des pou-
» ces, en quoi consiste toute la mé-
» thode de M. Petit ; & en même
» tems, je pousse en en-haut avec
» les paulmes des mains la partie an-
» térieure de la mâchoire, de sorte
» que celle-ci faisant la fonction
» d'un levier auquel les extrémités
» de mes pouces servent d'appui,
» j'acquiere une force considéra-
» ble, à laquelle les muscles sont
» obligés de céder ; & les condy-
» les sont par ce moyen entiére-
» ment dégagés des apophyses zy-
» gomatiques & abbaissés ; après
» quoi ils glissent en arriere au
» moindre effort, & la réduction
» est parfaite ».

L'inspection anatomique fait con-
noître que le canal osseux de l'o-
reille & la racine de l'apophyse sti-

loïde ſont un obſtacle naturel à la luxation de la mâchoire en arriere. Ambroiſe Paré & Fabrice d'Aquapendente l'ont remarqué avant M. Petit, & après Celſe & Galien. On nous annonce cependant des faits tout récens, oppoſés à la raiſon, à l'expérience & à l'autorité de ces grands Maîtres. Le Journal Etranger du mois de Nov. 1756, page 12. fait mention d'un Recueil d'obſervations publié par M. Zacharie Vogel, Docteur en Médecine à Roſtock, dont la douzieme eſt ſur la luxation de la mâchoire inférieure en arriere, accident que l'on aſſûre n'être point impoſſible comme on l'avoit cru juſqu'ici. L'Auteur prétend avoir vû le fait ſur trois ſujets différens à qui l'on avoit dérangé la mâchoire pour leur raccommoder la luette. Un homme, ajoute-t-on, a-t-il la luette *déplacée*, on lui fait ſerrer les dents, en lui diſant d'avaler trois fois à vuide, (c'eſt-à-dire, en faiſant trois fois les mouvemens néceſſaires pour la déglutition, quoiqu'on n'ait rien à avaler) tandis qu'on le tire en même tems par un

un toupet de cheveux ; c'eſt ainſi que la mâchoire peut ſe déboîter, ſuivant l'opinion de M. Vogel. Le Journaliſte dit que cet Auteur enſeigne à la réduire par une méthode qu'il a employée avec ſuccès, mais qu'elle eſt trop longue à rapporter dans un précis.

Ce qu'on allégue pour la cauſe de cette luxation, & la connoiſſance de la ſtructure des parties, montrent également l'impoſſibilité du fait. Fabrice d'Aquapendente dit expreſſément que c'eſt par ignorance de l'Anatomie que des Chirurgiens, tels que Guillaume de Salicet, & autres, ont enſeigné que la mâchoire pouvoit auſſi ſe luxer en arriere. Lanfranc a copié cette erreur, & Gui de Chauliac l'a adoptée d'après ces deux Auteurs. Devigo *, premier Chirurgien du Pape Jules II. parle de cette luxation en arriere, il en donne les ſignes, contraires à ceux de la luxation en-devant. Dans celle-ci, la bouche eſt ouverte ; & dans la luxation en arrie-

* *Oper. Chirurg. Lib. VI. cap. 2. de diſlocatione & mollificatione Mandibulæ.*

re, il dit que la bouche eſt fermée; que le malade ne peut l'ouvrir, que les dents de la mâchoire inférieure ne ſont pas, à beaucoup près, ſi avancées que celles de la mâchoire ſupérieure, & ſemblent s'imprimer dans le palais. Il ajoute, d'après Brunus, que les malades ne peuvent parler: *Et ſermo, ut teſtatur Brunus, in totum amittitur.* S'il n'avoit conſulté que ce dernier Auteur qui écrivoit ſa Chirurgie en 1252, il n'auroit pas admis d'autres eſpeces de luxations de la mâchoire inférieure, que celles que l'expérience a fait connoître, & qui ſont poſſibles. Il eſt évident que Devigo, tout grand Chirurgien qu'il étoit, n'a parlé ici que ſur la foi de quelques Auteurs accrédités de ſon tems. L'impoſſibilité du fait eſt inconteſtable. Auſſi ne fait-il aucune mention de la méthode de réduire cette ſeconde eſpece de luxation abſolument ſuppoſée. Mais les procédés qu'il indique pour la reſtauration de la mâchoire luxée en-devant, méritent d'être connus & comparés à ce que nos meilleurs Auteurs ont dit

à ce ſujet. Voici comment il s'exprime.

* « Il eſt très-important de faire promptement la réduction de » la mâchoire inférieure luxée ; on » met pour cet effet les deux pouces dans la bouche du malade, » & l'on preſſe ſur les dents molaires inférieures, pendant qu'avec les doigts ſous le menton » on ſouleve fortement la mâchoire à ſa partie antérieure. J'ai ſouvent réuſſi par cette méthode à » réduire la luxation en-devant. » Mais ſi l'on ne pouvoit en venir à bout par ce moyen, on mettroit, au lieu des pouces, deux » coins de bois léger entre les » dents molaires. Le Chirurgien » tiendra fortement ces coins. On » doit placer ſous le menton une » bande, dont les chefs paſſeront » ſur les côtés de la tête : un Aide » tirera les deux bouts de la bande » en-haut, pendant que le Chirurgien agira avec les coins ſur la » partie poſtérieure de la mâchoire. Il n'y a aucune luxation de

* Traduction du Texte de Devigo ſur la réduction de la Mâchoire inférieure.

» cette partie que je ne sois venu
» à bout de réduire par ce procé-
» dé. » Quoique les Anciens aient prescrit cette même méthode, je préfere ici l'autorité de Devigo, qui cite son expérience. Ambroise Paré & Verduc ont décrit depuis la même maniere d'opérer.

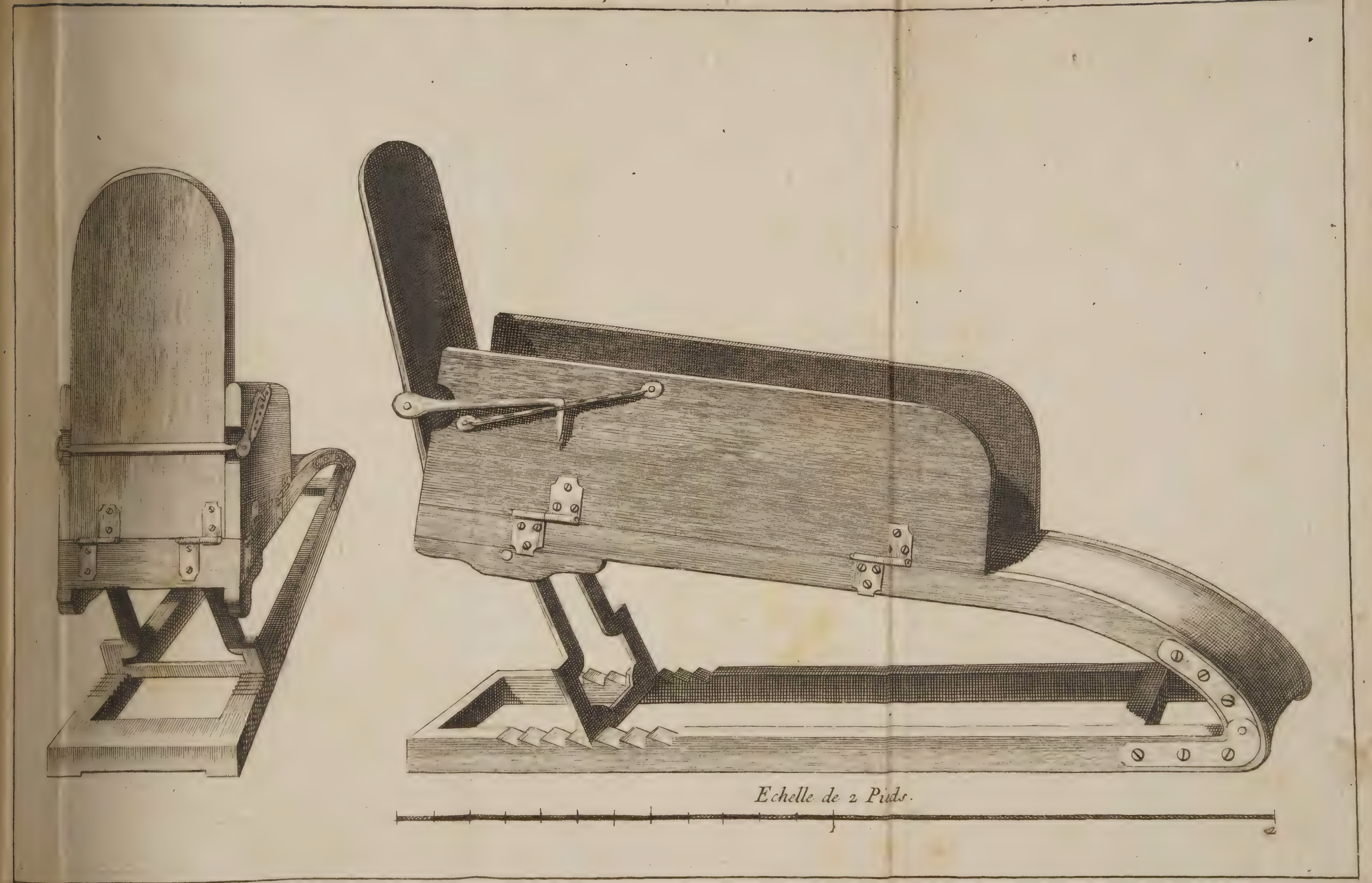
L'Auteur de la Dissertation en forme de Lettres, exerce sa censure sur tous les Mémoires que M. Petit avoit publiés dans les Recueils de l'Académie des Sciences. Nous ne parlerons que de ceux dont il a ensuite employé le fonds dans son Traité des Maladies des Os. On cherche des fautes dans l'observation très-importante qu'il a donnée sur les luxations de la cuisse, causées consécutivement par l'amas de la synovie dans la cavité cotyloide, à l'occasion des coups ou chûtes sur le grand trochanter. Par ces violences extérieures, la tête de l'os contond & meurtrit les parois de la cavité, & toutes les parties qui sont exposées au choc. M. Petit, par inadvertance, nomme la fosse articulaire, *cavité de l'ischium*. Cela est repris

comme si c'étoit une faute de la plus grande conséquence. On renouvelle les objections contre la rupture du tendon d'Achille. On ne blâme pas déterminément la moufle comme une mauvaise invention. C'est, dit-on, un moyen superflu ; on peut s'en passer, puisque *sans faire frémir un pauvre Malade à l'aspect du formidable appareil d'une telle machine*, l'on peut faire les extensions & contre-extensions nécessaires. Voilà comme la passion fait parler d'un moyen qui a sans doute des défauts, mais qu'on ne connoissoit pas ; pendant qu'on lui impute de faire frémir les Malades d'horreur à son seul aspect ; ce qui est une méchanceté révoltante.

La seule chose sur laquelle M. Petit a trouvé grace aux yeux de ses adversaires, c'est la boîte qu'il a imaginée pour le pansement des fractures compliquées de la jambe, & dont la description se trouve dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, année 1718. La figure de cette boîte gravée dans ses moindres détails, a été co-

piée pour la Chirurgie de M. Heister, sur la planche des Mémoires de l'Académie. Cette planche ne m'a pas paru donner une idée bien nette de cette excellente invention, beaucoup trop négligée dans la pratique. Les raies du coutil qui garnit le chassis supérieur, ressemblent à des planchettes clouées à quelque distance les unes des autres. La partie de ce chassis qui répond au pli du genou, est en équerre, au lieu d'être ceintrée. La planche en bois est encore plus mauvaise. La figure qu'elle donne est à la page 285 du second volume du Traité des Maladies des Os. Nous en donnons ici une figure plus correcte sous deux aspects différens. Le sieur Baron, très-habile Menuisier, rue de Charenton, fauxbourg S. Antoine, à l'Etoile géométrique, construit cette boîte avec toute la perfection dont elle est susceptible.

Le parti que M. Petit avoit pris d'abandonner la défense de son Ouvrage, ne diminua ni le nombre de ses aggresseurs, ni la réitération de leurs attaques. Ils ne se


Echelle de 2 Pieds.

ſont impoſé ſilence que lorſqu'ils ont cru avoir épuiſé tous les ſujets de conteſtations & toutes les formes de conteſter. Après ſix ans de paix apparente, M. Andry imagina qu'il ſe préſentoit une occaſion de rentrer en lice, contre l'Auteur du Traité des Maladies des Os; & il ne la laiſſa point échapper. Son tour de préſider aux Ecoles de la Faculté de Médecine, lui ſuggéra de prendre pour le ſujet d'une Theſe Médico-Chirurgique, qui y fut ſoutenue le jeudi 3 Avril 1732, la queſtion ſuivante: L'ambi eſt-il préférable dans la luxation du bras, à l'échelle, à la porte, & à la moufle renouvellée pour la ſeconde fois? *An in humeri luxatione ambe potiùs, quàm ſcala, janua, polyſpaſtuſque iteratò renovata?* La concluſion de cette Theſe eſt affirmative. Pour réduire un bras luxé, avec la porte ou l'échelle, on fait monter un Malade ſur une chaiſe, ou ſur un tabouret, qui l'éleve aſſez pour que ſon aiſſelle ſoit à la hauteur de la porte ou de l'échellon, garni d'un drap plié en douze ou quinze doubles.

Le bras doit pendre de l'autre cô-té. Un homme fort le saisit au-dessus du poignet pour faire l'extension : on retire en même tems le tabouret de dessous les pieds du Malade, pour que le poids de son corps fasse la contre-extension. Il est facile d'imaginer les défauts essentiels de cette pratique. M. Petit la blâme fort ; M. Andry la condamne aussi. M. Petit donne plusieurs raisons du danger qu'il y a de se servir de ces moyens ; & entre autres choses plus dignes de remarque, il dit qu'avec l'échelle & la porte, ce seroit un pur hasard que le degré de force fût au point convenable. Car si un homme maigre a une luxation, où la tête de l'os se trouve logée dans le profond de l'aisselle, le poids du corps qui dans cette pratique est la principale force mouvante, ne sera point suffisant, & les extensions seront imparfaites. Si au contraire un homme très-puissant a une luxation, où la tête de l'humerus ne soit point encore enfoncée dans le creux de l'aisselle, le poids de son corps sera de beau-

coup ſupérieur à la réſiſtance des muſcles ; & l'excès de cette force cauſera des déſordres funeſtes, peut-être même irréparables, comme rupture des muſcles, des tendons, des ligamens.

Il ſemble d'abord par l'expoſé de M. Andry, que ces raiſons ſoient les ſeules que donne M. Petit contre l'uſage de la porte & de l'échelle, & qu'il les ait tirées de la différence qu'il y a entre un homme gras & un homme maigre, ſans attention à la diverſité des circonſtances que préſente l'eſpece de luxation. C'eſt ſur cette double infidélité dans l'expoſition de la doctrine de M. Petit, que l'Auteur de la Theſe en a bâti le premier paragraphe, en prouvant très-ſérieuſement, ce qui n'étoit pas bien difficile, qu'un homme de grande ſtature, quoique maigre, pouvoit être beaucoup plus peſant qu'un petit homme qui auroit de l'embonpoint. Mais ceci n'eſt encore qu'une pure chicane ; car dès qu'il ne s'agit de la conſidération du corps du malade que par rapport à ſon poids, il eſt évident que dans la diſtinction qu'on

fait d'un corps gras & d'un maigre, l'égalité de la ſtature eſt naturellement ſous-entendue. Mais M. Petit diſtinguoit auſſi la nature de la luxation, ce dont M. Andry ne fait point mention. Il n'héſite pas dans les ſecond & troiſieme paragraphes, à taxer de faux & d'imaginaires les autres inconvéniens que M. Petit reconnoît dans l'uſage de la porte & de l'échelle; & il ne dit rien à ce ſujet, que notre Auteur n'ait avancé & prouvé par raiſons & par expérience. Dans le quatrieme paragraphe M. Andry fait l'éloge de l'ambi d'Hippocrate que M. Petit n'a blâmé, dit-il, que faute de le connoître. M. Petit dit du bien de cette machine, mais il lui trouve des défauts : ſon nouvel apologiſte convient que c'eſt un moyen pernicieux dans la luxation en en-bas, lorſque la tête de l'os du bras eſt ſous l'aiſſelle. Cette réflexion qui annulle la critique, n'a point échappé à M. de Haller, qui dans ſon *Studium Medicum*, p. 787. Tom. II. en portant ſon jugement ſur la Theſe dont nous parlons, dit :

Contra PETITUM, *amben laudat, etsi fateatur nocere in luxatione sub alam.*

Enfin dans le cinquieme paragraphe de cette These, on répete quelques-unes des objections déja faites contre la moufle, qu'on appelle une machine cruelle, qui cause des tourmens horribles & qu'on ne peut exprimer: *Usus machinæ musculos, jam ultrà quàm par est distensos, vi summâ adhuc distendit, quod horrendis infandisque cruciatibus ægrotantem exercet.* Nous avons fait sentir plus haut le ridicule de ces expressions exagérées.

M. Andry, en revenant ainsi à la charge, ne risquoit plus de se compromettre: il s'étoit toujours singuliérement attaché à décrier les bons ouvrages, il n'avoit pas même épargné ceux de ses propres confreres. MM. Hecquet, Lemery, & autres sçavans Médecins de la Faculté de Paris ont eu à se plaindre de ses censures injustes. M. Hecquet dit dans la Préface de l'Explication physique & méchanique des effets de la Saignée & de la Boisson dans la cure des maladies; que la matiere de la Saignée étant peu du goût

de M. Andry, il s'étoit occupé dans le compte qu'il avoit rendu d'une These composée sur ce sujet, plutôt à divertir le Lecteur qu'à l'instruire ; qu'il s'est toujours déclaré peu équitable & inofficieux envers ses Confreres. Ses douceurs ne sont gueres, ajoute M. Hecquet, que pour le mérite étranger ; il le releve ou le flatte alors : mais il le craint, ce semble, dans ses voisins, ou voudroit l'obscurcir. M. Hecquet ne put obtenir la permission de faire imprimer sa Réponse : « On l'a refusée, dit-il, com-
» me à *un Ouvrage plein d'invecti-*
» *ves*. Cette conduite, sans dou-
» te, surprendra le Public. Car où
» en sera-t-il, si on l'abandonne à
» l'indigne passion qu'aura un Jour-
» naliste de plaisanter sur tout, sans
» qu'il soit permis aux offensés de
» se défendre ? On dit pour toute
» raison qu'on veut arrêter les in-
» vectives qu'on écrit contre lui,
» mais pourquoi ne point com-
» mencer par arrêter les insultes
» qu'il fait à tout le Public ? D'ail-
» leurs il n'est point prouvé que
» ce soit des invectives, à moins

» qu'on n'appelle ainſi des raiſons
» qui ſont moins vives encore, que
» les railleries du Journaliſte ſont
» inſultantes ».

L'extrait de cette diſpute pourroit être utilement ajouté aux conſeils donnés à un Journaliſte par M. de Voltaire. Un de nos Sçavans qui n'eſt pas moins reſpectable par ſa modération que par ſes profondes connoiſſances, M. de Mayran, ancien Secrétaire de l'Académie Royale des Sciences, qui n'ignore aucun des égards que méritent les morts, ne s'eſt pas cru diſpenſé de remuer les cendres de M. Andry, en parlant, dans l'éloge de M. Lemery, de la conteſtation qu'il y eut entre ces deux Médecins. Le portrait du Journaliſte, fait par une main auſſi habile, paſſera à la poſtérité dans l'Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences, année 1743. La copie n'en ſera point déplacée dans ce diſcours ; les circonſtances ſont tout-à-fait ſemblables ; M. Andry a eu avec l'Auteur du Traité des Maladies des Os, la même conduite qu'il avoit tenue avec M. Lemery,

« Il jouissoit en paix de sa réputation naissante, & il travailloit » sérieusement à l'augmenter par » son application à l'étude & à la » pratique, lorsqu'un Médecin Journaliste, trop connu par son esprit critique, se déclara contre » lui. M. Andry, car il seroit inutile d'en taire le nom, attaqua » le Traité des Alimens par un de » ces Extraits où l'ironie régne » d'un bout à l'autre, & qui n'étant faits que pour divertir le » Lecteur oisif & malin, sont aussi » peu propres à l'instruire, qu'à » corriger l'Auteur. Le nombre » d'attentions triviales & de détails » abjects en apparence, sur lesquels » il avoit fallu insister dans un semblable Traité, donnoient beau » jeu à la plaisanterie. Mais que répondre à des censures de cette » espece, quand on n'a pas du tems » à perdre en paroles ? Comment » soutenir ce genre d'escrime avec » un homme qui tient en quelque » sorte la plume du Public, & qui » par l'abus qu'il en fait, peut tous » les jours lancer impunément ses » traits contre nous directement

» ou indirectement, dans une pa-
» ge, dans une ligne, dans un ſeul
» mot ? Je ne diſpute point, diſoit
» le Pere Malebranche, avec des
» gens qui font un livre toutes les
» ſemaines ou tous les mois. »

Les Etrangers ne ſe ſont pas laiſſés ſéduire par les déclamations des ennemis de M. Petit. Ils ont vû dans ſon Ouvrage des détails raiſonnés, & un ordre bien établi, auquel ſe rapporteront naturellement tous les faits particuliers que la pratique de l'Art pourra fournir. M. Heiſter a tiré de grands avantages du Traité de notre Auteur pour les Livres des luxations & des fractures, publiés dans ſes Inſtitutions de Chirurgie en 1739. Il loue M. Petit en beaucoup d'occaſions : il lui reproche d'avoir conſeillé dans l'appareil de la fracture du col du fémur, le même bandage que pour la fracture du corps de cet os. La remarque eſt judicieuſe. Quand le col du fémur eſt caſſé, l'on retient en place les parties de l'os diviſé, par le moyen des lacqs appliqués au-deſſus du genou, & fixés au pied du

lit pour empêcher la cuisse d'être tirée en-haut, & de se raccourcir par l'action des muscles : & l'on soutient le tronc du malade couché à plat, au moyen d'un lacq qui embrasse la partie supérieure de la cuisse, & dont les chefs sont attachés au chevet du lit. La situation horisontale empêchera que ce lacq ne supporte tout le poids du corps, ce qui pourroit entamer la peau. J'ai vû un ulcère très-profond à une femme fort grasse, par l'impression de l'anse de ce lacq supérieur, dans une fracture du col du femur. M. Foubert qui a remarqué cet inconvénient, proscrit tous les bandages du traitement de ces sortes de fractures ; il se contente de renouveller chaque jour les extensions pour remettre les os de niveau, si les piéces osseuses se sont dérangées. Il ne seroit pas difficile d'imaginer un bandage qui n'eût pas l'inconvénient du lacq passé dans le pli de la cuisse pour soutenir le tronc. On m'a dit que M. Arnaud démontroit dans ses Leçons, au Jardin Royal, un bandage particulier pour la frac-

ture du col du fémur. Il étoit composé d'une ceinture de buffle qui entouroit le corps sur les os des îles ; & deux courroies en sous-cuisse se croisoient sur un écusson qui contenoit le grand trochanter. Il est certain que cette apophyse offre un point d'appui suffisant, auquel la face de l'os des îles peut servir utilement de contre-appui.

M. Heister n'a pas toujours aussi bien rencontré dans les choses où il s'est dit d'un avis contraire à celui de M. Petit. On lit dans le Traité des Maladies des Os, que l'on doit procéder à la réunion des fractures faites par instrument tranchant, en réunissant la plaie des parties molles par les moyens ordinaires, tels que sont les sutures dans les cas qui les exigeroient, & en contenant les parties osseuses avec le bandage à 18 chefs. M. Heister rejette ce précepte, & il donne l'exemple des plaies à la tête, pour prouver que la réunion & le bandage à 18 chefs ne doivent pas être mis indifféremment en pratique, suivant

la doctrine de M. Petit; & qu'elle ne doit pas avoir lieu dans tous les cas. Mais M. Petit a averti une fois pour toutes, au commencement de son Traité des fractures, qu'il n'y parleroit point des fractures du crâne. Et en effet, celles-ci sont un objet à part, qui dépend de la Chirurgie des plaies de tête : les fractures qui les compliquent, ne sont pas dans le cas d'être traitées suivant les principes qui conviennent à la cure des autres fractures. Il est étonnant que M. Heister ait cru trouver le fondement d'une objection raisonnable sur ce point.

L'examen de ce que M. Petit a dit du bandage pour la fracture de la partie supérieure de l'humerus, auroit suggéré à M. Heister une critique aussi juste que celle qu'il a faite à l'occasion du bandage pour la fracture du col du fémur. M. Petit avoit bien senti que la bande roulée ne pourroit contenir la fracture du bras à sa partie supérieure; il recommande le bandage à dix-huit chefs, qui ne peut remplir l'objet qu'on se pro-

poſe. La ſtructure des parties bien connue, exclut également l'un & l'autre de ces bandages. Les attaches des muſcles grand pectoral, grand dorſal, & grand rond, qui forment principalement le creux de l'aiſſelle, s'oppoſent à l'effet de tout bandage deſtiné à agir ſeulement par des circulaires. Il doit donc y avoir dans leur uſage, les mêmes inconvéniens que M. Petit avoit remarqués, en expliquant la difformité preſque néceſſaire du cal de la clavicule; parce que cet os, quelque bien réduit qu'il ait été, n'eſt pas ſuſceptible d'être entouré par un bandage, capable de contenir exactement le ſuc nourricier. M. Moſcati, Chirurgien en chef du grand Hôpital de Milan, & Aſſocié étranger de notre Académie Royale de Chirurgie, a donné un Mémoire à cette Compagnie, dans lequel il prouve, par des raiſons tirées de l'Anatomie, que le bandage convenable à la fracture de la partie ſupérieure du bras doit être contentif d'une étouppade, trempée dans le blanc d'œufs battu, au

moyen de laquelle on garnit le creux de l'aisselle, & l'on encaisse, pour ainsi dire, l'os du bras; parce que cette étouppade se desseche, & contient aussi exactement les piéces divisées, que le pourroit faire le bandage circulaire à la partie moyenne de cet os.

Les Maladies des Os tiennent une place assez étendue dans les Aphorismes de Boerhaave. Le discernement avec lequel M. le Baron Van-Swieten a fait usage dans ses sçavans Commentaires de ce que les Auteurs de réputation, tant anciens que modernes, ont dit de plus solide, faisoit espérer que M. Petit, à qui la Chirurgie a des obligations essentielles sur cette partie de l'Art, ne seroit point oublié. Cependant M. Van-Swieten ne fait mention de lui dans le Traité des fractures & dans celui des luxations, qu'à l'occasion de la boîte pour les fractures, & de la luxation consécutive de la cuisse, après les coups ou chûtes sur le grand trochanter : encore ne rapporte-t-il ces choses que d'après les Mémoires de l'Académie

Royale des Sciences ; le Traité des Maladies des Os n'eſt point cité. Il eſt aiſé de conjecturer que M. Van-Swieten, qui rappelle pluſieurs obſervations du Traité de Chirurgie de M. de Lamotte, n'avoit pas alors ſous la main celui de M. Petit. C'eſt peut-être un avantage pour la Chirurgie, parce que nous avons par ce moyen dans le travail de M. Van-Swieten, un excellent précis de la doctrine des Anciens, & principalement d'Hippocrate, de Celſe & de Galien, auquel il a joint les meilleures obſervations modernes, à l'exception de celles de M. Petit : ceux qui ont véritablement le deſir d'apprendre, ſont dans la néceſſité d'étudier les deux Auteurs, & de comparer les préceptes qu'ils donnent.

Boerhaave examine en particulier les Maladies des Os qui ſont de même nature que celles qui attaquent les autres parties du corps. telles que l'obſtruction, l'inflammation des vaiſſeaux qui entrent dans l'organiſation des os, le gonflement de leur ſubſtance, l'ulcération ou carie dont ils ſont ſuſ-

ceptibles, la putréfaction gangréneuse qui résulte du vice que l'huile médullaire peut contracter, &c. M. Van-Swieten donne les principes les plus lumineux sur la nature de ces maladies, persuadé que la connoissance qu'on en acquerra, est très-importante, & qu'elle doit nécessairement servir de base aux préceptes à établir sur la vérole, le rachitis, le scorbut. Ici M. Petit est cité fréquemment, & toujours d'une maniere honorable; ses observations sont rapportées avec fruit, & elles ne perdent rien par le voisinage de celles de Clopton Havers, de Ruysch, de Marc-Aurele-Severin, & de plusieurs autres sçavans Auteurs, avec lesquelles elles se trouvent liées en corps de doctrine. La satisfaction la plus flatteuse qu'un Auteur puisse gouter, c'est de voir ses ouvrages applaudis & traités avec la plus grande distinction, par ceux dont le suffrage peut être regardé comme une loi.

M. Platner parle aussi très-convenablement de M. Petit dans ses Institutions de Chirurgie publiées

en 1745. Il obſerve à l'occaſion de la luxation du fémur, qui ſurvient quelque tems après les chûtes ſur le grand trochanter, que cette cauſe de luxation a été connue d'Hippocrate. On lit, à la vérité, dans l'aphoriſme 59 de la ſixieme Section, que la tête du fémur ſort de ſa cavité, aux perſonnes qui ſouffrent depuis long-tems des douleurs de ſciatique, à raiſon de la quantité de glaires qui s'amaſſent dans cette partie. Galien explique fort bien dans ſon commentaire ſur cet aphoriſme, comment les ligamens qui affermiſſent naturellement la tête de l'os dans ſa cavité, ſont relâchés par la ſurabondance d'humeur pituiteuſe épanchée dans l'articulation : *Inebriata articulationis ligamenta, laxiora redduntur* *. Mais M. Petit a reconnu que ce relâchement de ligamens par l'excès de l'humeur ſynoviale, étoit une ſuite aſſez fréquente des coups ou des chûtes ſur le grand trochanter ; ce qu'Hippocrate, ni Galien n'ont point dit.

* Hippocr. Charter. Tom. IX.

C'eſt donc à tort qu'on l'a chicané juſque ſur le titre qu'il a donné aux remarques inſtructives par la connoiſſance deſquelles le nombre des boîteux ne ſera plus dorénavant auſſi grand que par le paſſé. Voici ce titre tel qu'on le lit dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, année 1722. p. 117. *Obſervation Anatomique & Pathologique ſur les chûtes qui cauſent une luxation de la cuiſſe, dont les Auteurs n'ont point écrit.* C'eſt en effet une luxation d'une eſpece particuliere, que les coups & les chûtes ne produiſent point d'abord, mais dont elles ſont des cauſes occaſionnelles & éloignées. M. Petit ne l'a connue qu'après y avoir été trompé; aucun Auteur n'en avoit parlé. Hippocrate que M. Platner nous oppoſe, ne parle que d'une luxation qui ſurvient par le relâchement des ligamens à la ſuite des longues douleurs de ſciatique; cauſe occaſionnelle bien différente de celle que M. Petit a obſervée, & ſur laquelle il étoit très-important que l'attention fût particuliérement fixée; puiſque

faute

faute d'être prévenu de la possibilité de cette luxation, elle n'est reconnue que lorsqu'il n'est plus tems d'y remédier.

On voit par l'exposé que nous avons fait, que toutes les tracasseries que M. Petit a essuyées, ont tourné à sa gloire; & il a eu l'avantage d'en jouir. Personne n'a plus contribué que lui à la renaissance de la Chirurgie; elle lui doit une partie des progrès qu'elle a faits sous le régne du Prince de qui elle a reçû les plus grandes marques de protection. M. Petit a vû ses principes enseignés dans les Ecoles, & adoptés dans les meilleurs ouvrages. Il s'est vû estimé généralement de ses Confreres, considéré des Etrangers, honoré de tous les honnêtes gens; & il n'a trouvé personne qui n'ait applaudi aux quatre vers qu'un de nos plus grands Poëtes a faits pour être mis au bas de son portrait.

Il ajoutoit à l'Art, aidoit à la Nature;
L'un & l'autre pour lui n'avoient rien de caché;
Que sa mémoire passe à la race future;
Il a cherché le pauvre, & les Rois l'ont cherché.

Par Mr Piron.

La Chirurgie a perdu avec de jus-

tes regrets ce grand homme, le 20 du mois d'Avril 1750, au commencement de sa soixante-dix-septieme année.

L'année suivante il parut un nouveau Traité des Maladies des Os, sous le nom de M. Duverney, de l'Académie Royale des Sciences, mort le 10 Septembre 1730. Cet Ouvrage a été trouvé dans les papiers, & écrit de la main de M. Duverney, le neveu, de l'Académie Royale de Chirurgie, & Démonstrateur d'Anatomie & de Chirurgie au Jardin Royal, mort le 15 Octobre 1748. C'est un Livre doublement posthume, si le fond est de M. Duverney le Médecin; on y reconnoît beaucoup d'observations qui sont en propre au Chirurgien: on les a regardées comme la partie la plus recommandable de l'Ouvrage. C'est le nombre des cas particuliers qui le rend un peu plus ample que le Traité de M. Petit. Nous ferons remarquer, contre l'opinion de l'Editeur du Livre de M. Duverney, qu'on juge mal du mérite respectif de deux ouvrages, par leur masse; que

c'eſt la partie dogmatique qu'il faut conſidérer ; M. Petit ne perdra rien à cette comparaiſon. Sa grande pratique lui auroit facilement fourni de quoi augmenter les volumes par le récit d'un grand nombre de cures ; mais ces exemples multipliés ſans aucune raiſon particuliere , ſont rarement utiles : ils ſont peut-être nuiſibles dans un Livre élémentaire , parce que les jeunes gens plus diſtraits qu'inſtruits par la lecture des hiſtoires , perdent de vûe les principes qui doivent ſe graver dans l'eſprit par la méditation. Il y a néanmoins des obſervations eſſentielles , qui ſervent à établir des points de doctrine fondamentaux : elles méritent un examen particulier ; telles ſont celles qu'on lit dans l'Ouvrage de M. Duverney *, ſur les fractures en long des grands os des extrémités ; fractures dont M. Petit nie la poſſibilité. Voilà deux ſentimens contradictoires ſur une queſtion intéreſſante. La raiſon , l'autorité des grands Maîtres , l'ex-

* Tom. I. p. 167. & ſuiv.

périence, sont ici mises en opposition par les défenseurs des deux opinions. Les hommes seroient-ils assez malheureux pour que leur vie fût livrée, dans certains accidens, aux vaines disputes de l'Ecole. Tâchons de lever toute difficulté sur ce sujet. L'incertitude est étrangere à l'Art; elle est dans l'esprit de ceux qui n'en saisissent pas les principes, & qui ne voient dans la Nature que ce que la préoccupation leur permet d'y reconnoître *.

M. Petit croit imaginaire la fracture qu'on dit se faire exactement selon la longueur des os. Il en donne une raison très-solide, c'est qu'il n'y a point de coup capable de fracturer l'os suivant la longueur, qui ne le puisse rompre en travers avec bien plus de facilité. Il falloit s'en tenir là : mais M. Petit, trompé sans doute par des citations infideles du texte de Fabrice d'Aquapendente, a cru trouver dans la façon dont ce sçavant

* *Non crimen Artis, si quod professoris est.* Cornel. Celf. de Re Medicâ, Lib. II, cap. 6.

Chirurgien-Médecin s'explique ſur les fractures en long, qu'il n'avoit entendu parler que des fractures obliques. Il n'y a cependant aucune équivoque ſur ce point dans Fabrice d'Aquapendente. En expoſant les différentes eſpeces de fractures, il diſtingue expreſſément l'oblique, de celles qui ſont en long & en travers : & après avoir donné les ſignes généraux & poſitifs des fractures, cet Auteur établit particuliérement le diagnoſtic de la fracture en long ; il ſemble même marquer l'ordre dans lequel doivent naître les ſymptômes indicatifs de cette eſpece de fracture. Le membre, dit-il, eſt d'abord plus gros que dans l'état naturel ; enſuite la douleur ſe manifeſte ; enfin le membre devient inégal *. Et plus bas, en parlant de la génération du cal, il adopte le précepte de Galien qui recommande

* *Quòd ſi os ſecundùm longitudinem fractum ſit, primò adeſt membri craſſities, ultrà naturalem ſtatum ; deinde dolor ; tum membri inæqualitas.* Fabric. ab Aquap. Chirurg. Univerſ. Lib. IV. de Fractur. cap. 1.

que le bandage soit un peu plus serré pour la fracture en long, que pour la transversale ; car sans cette précaution, il pourroit, dit-il, aisément se déranger *.

Ce que Galien & Fabrice disent du bandage qui pourroit facilement se relâcher, un Auteur l'a entendu des pieces d'os qui se désuniroient, si le bandage étoit moins serré. M. Duverney rapporte trois pages du texte de cet Auteur **, qu'il ne désigne que par la qualité de *célebre Praticien de son tems*. Il pouvoit avoir beaucoup d'expérience, mais il avoit bien peu d'érudition ; car en cet endroit même, où il se trompe si visiblement sur le sens de Fabrice d'Aquapendente, il ajoute que Gui de Chauliac n'a fait que copier Fabrice. L'anachronisme n'est pas tolérable. Gui de Chauliac écrivoit sa Chirurgie en 1363, Fabri-

* *In fracturâ per longitudinem factâ, eadem prorsùs curatio adhibenda quæ in transversâ, saltem ut deligatio magis adstringatur ; aliàs enim facilè posset decidere.* Ibidem, cap. 6.

** Tom. I. p. 163.

ce d'Aquapendente n'eſt mort qu'en 1619. L'Auteur avoit pris pour un Traité original, un de ces Abrégés de Gui de Chauliac, qui étoit le manuel des Chirurgiens vulgaires il n'y a pas plus de cinquante ans. Quoi qu'il en ſoit, il oppoſe des raiſons judicieuſes à l'opinion qui admet les fractures en long : les ſignes les plus certains qu'on en donne, ſont, dit-il, « une douleur fixe & » continue, qui s'augmente par la » preſſion, & quand on s'appuie » ſur la partie bleſſée. Mais qui ne » voit que tous ces accidens ne » ſont que des ſuites d'une forte » contuſion du périoſte ? Pour la » tumeur qu'on dit ſe former à l'en» droit de la fente par l'écoule» ment des ſucs nourriciers de l'os, » il eſt aiſé de juger qu'elle doit » ſa naiſſance aux ſucs épanchés » entre l'os & le périoſte. Enfin » ſuppoſons qu'il y eût dans l'os » une ſimple fente, elle ſe réuni» roit d'elle-même par la ſéve qui » découle des vaiſſeaux du périoſ» te, & le principal ſoin du Chi» rurgien ſera de faire tenir ſon

» malade dans un grand repos, &
» d'user des plus puissans résolu-
» tifs ».

M. Duverney prétend qu'un Chirurgien de Paris, très-connu de son tems, fut la victime du sentiment contraire à l'existence de la fracture en long; qu'il en avoit une de cette espece au tibia, & que cette maladie ne fut connue que peu de tems avant sa mort. Pour prévenir de semblables fautes il donne trois observations, qui méritent, dit-il, beaucoup plus de considération que les raisonnemens les plus spécieux. J'analyse ces trois observations, & je ne les trouve rien moins que concluantes.

Dans la premiere, il est question d'un Chanoine, qui par une chûte d'environ douze pieds de haut, se heurta la partie moyenne de la jambe gauche, antérieurement: il s'y fit une tumeur avec échymose. La douleur qui fut très-vive, & tous les autres accidens, céderent au bout de quelques jours aux saignées & à l'application des topiques convenables.

Le Malade ſe crut guéri, & agit en conſéquence. En ſe couchant il s'apperçut d'un peu de rougeur avec tenſion au tibia. La douleur devint très-vive ; une inciſion donna iſſue à une ſéroſité ſanguinolente, dont le ſiége étoit entre le périoſte & l'os. Cette membrane étoit détachée de plus de deux travers de doigt. On ajoute qu'il parut une fracture en long très-étendue. Voilà ce qu'on poſe en fait. Il eſt bien étonnant qu'une violence extérieure, qui a pû fendre le tibia en long, ne l'ait pas plutôt caſſé en travers ; mais il n'eſt pas poſſible de nier un fait. Suivons-en la narration, pour faire connoître juſqu'à quel point il mérite que nous y ayons égard. L'inciſion fut allongée par ſes angles, au grand ſoulagement du Malade. Pour accélérer ſa guériſon, l'on eut recours au trépan perforatif & à l'exfoliatif, ce qui réuſſit, *attendu que la fente ne pénétroit pas juſqu'au canal de la moëlle.* Cette circonſtance décele la mépriſe. L'obſervation eſt d'ailleurs très-imparfaite, en ce qu'elle n'enſeigne ni

pourquoi, ni comment on a appliqué les trépans perforatif & exfoliatif. Passons à la seconde observation.

Un jeune garçon de 16 ans, après le traitement d'une fracture compliquée à la jambe, occasionnée par la roue d'une charrette, sentit, lorsqu'il commença à s'appuyer sur ses jambes, une douleur sourde à la partie antérieure du tibia, un peu au-dessus de la fracture. Il s'y forma un abscès; le périoste étoit pourri en cet endroit, & l'on découvrit à l'os une fente légere. On procura l'exfoliation, & le malade ne fut pas longtems à guérir.

Personne ne contestera la possibilité de cette fracture. L'exemple cité n'a aucun trait à la question. M. Duverney devoit s'en appercevoir, & se souvenir des termes qu'il venoit de copier dans l'exposition de la doctrine de l'Auteur qu'il croit réfuter par ce fait. « On convient que les os peuvent » se fendre. Les balles de mous» quet, par exemple, brisent les » os & les fendent; un coup de

» marteau, ou de pied de cheval,
» fera le même désordre : mais tous
» ces exemples n'établissent point
» cette espece de fracture que nous
» appellons *fente*, *simple félure*,
» ce sont des espéces de fractures
» qui doivent être rangées dans la
» classe des brisures, des contusions,
» des dépressions avec fente ». M.
Petit avoit dit pareillement : « Il
» est cependant vrai que les balles
» de mousquet peuvent fendre les
» os en long, même jusque dans
» les articulations ; mais nous n'a-
» vons point prétendu compren-
» dre ces sortes de fractures parmi
» celles dont nous venons de par-
» ler ». En effet, la fente, dans ce cas, est un accident du fracas de l'os, & non pas une fracture simple, comme il faudroit que cela fût, pour en établir une espece particuliere.

Le sujet de la troisieme observation de M. Duverney sur la fracture en long, est un Garde-du-corps, qui étant à cheval & en bottes, reçut, vers la partie moyenne de la jambe un coup de pied de cheval. La douleur fut d'abord

très-aiguë, elle fut suivie d'un engourdissement qui la rendit moins vive. Vingt-quatre heures après, le malade se plaignit d'une grande chaleur ; il se fit une escarre à la peau, & le malade guérit en peu de tems. Au bout de trois mois il sentit une douleur pongitive permanente. L'os étoit exostosé : on fit une incision pour le découvrir : il y avoit, dit M. Duverney, une fente très-apparente, très-longue & très-profonde. On fit sauter l'excédent de l'os avec la gouge & le maillet de plomb. Dans les derniers coups, il sortit du fond de la fente une liqueur jaunâtre, & très-puante : au pansement suivant, on appliqua sur la crête du tibia trois couronnes de trépan, les unes à côté des autres ; l'on fit sauter les ponts, & la moëlle se trouva abscédée. Le malade fut guéri au bout de quatre mois, ou environ.

Il y a dans cette observation des circonstances qui en rendent l'exposé fort suspect. L'on y voit un homme guéri en peu de jours d'une contusion à l'os. Au bout de trois mois des douleurs fort

vives déterminent à faire une incision sur une exostose assez légere : dans l'hypothése de la félure primitive, l'exostose seroit un cal défectueux, qui auroit rempli la fente. On dit qu'à l'instant de l'opération, elle parut fort longue & fort profonde ; on ne l'avoit cependant pas apperçue à travers les tégumens, fort minces sur la surface interne du tibia. Cette fente longue & profonde ne pénétroit pas jusqu'au canal, quoique le centre de l'os fût abscédé. Voici à quoi se réduit le fait. Le coup de pied a causé une contusion à l'os ; elle a été suivie de tuméfaction de la substance, & d'abscès dans le canal. L'exostose détruite, & le canal ouvert par les couronnes du trépan, il y eut une fente longue & profonde à l'os : c'étoit l'effet de la déperdition de substance que l'Art avoit faite : on voit assez par le récit même de l'Observateur, que la fente n'a pû être primitive. Supposerons-nous, pour ne pas insister sur l'infidélité de cette narration, que la tuméfaction de l'os s'étoit faite par deux éminences oblongues, qui

laissoient entre elles une goutiere ou sinuosité contre nature, qu'on pouvoit prendre pour une fente longue & profonde. Mais revenons au premier principe ; il n'y a point eu dans ce cas de fracture en long, si cette fracture est physiquement impossible : or cette impossibilité est démontrée ; car il n'y a aucune percussion extérieure capable de fendre l'os, qui ne doive, à plus forte raison, le casser entiérement suivant son épaisseur.

Nous allons combattre, par occasion, un Auteur célebre, dont le nom peut donner du crédit à l'opinion erronée de la fracture en long : c'est M. Heister, qui croit que personne n'a pû en démontrer l'impossibilité par des raisons invincibles : il prétend voir des exemples évidens de cette espece de fracture, dans des Auteurs dignes de foi. Il cite la Dissertation de Heyne sur les principales maladies des os, & la Chirurgie-pratique de Wurtzen (*Felix Wurtzius*) dont les observations sur ce point de l'Art ne peuvent, dit-il, être lues avec assez d'attention. M. Heister ne donne cependant au-

cun ſigne pathognomonique de la fracture en long : les accidens, dont il fait mention, conviennent à la contuſion de l'os. Nous remonterons aux ſources qu'il indique, pour faire connoître combien il s'eſt abuſé dans le jugement qu'il a porté d'après les faits auxquels il renvoie ſes Lecteurs. L'on voit d'abord par le titre de l'eſſai de M. Heyne, qu'il n'y eſt point du tout queſtion des fractures. * La lecture la plus attentive de l'endroit marqué par M. Heiſter **, n'établit point la poſſibilité de la fracture en long. Heyne y parle des abſcès de la moëlle qui ſont l'effet de l'acrimonie rance à laquelle l'huile médullaire eſt ſujette. Le virus vénérien produit la corruption des os par la dépravation du ſuc moëlleux. La forte contuſion

* JOANNIS CH. HEYNE *Sueci* Tentamen Chirurgico-Medicum, de præcipuis Oſſium Morbis, *ſcilicet, inflammatione, abſceſſu, & ulcere perioſtii, oſſeæ ſubſtantiæ, & ipſius denique oſſium medullæ, incenſioni ac phlegmoni mollium partium, ſeu fundamento, ſuperſtructâ; necnon de carie oſſis, ſpinâ ventosâ & rachitide.* Cùm figuris.

** *Inſtit. Chirurg. Part. I. lib. 2. de fracturis oſſium, cap. 1, n°. 3.*

de la substance de l'os est souvent suivie de suppuration ; une petite esquille qui pique le périoste interne, ou qui comprime la moëlle, attire l'inflammation & la suppuration dans le canal osseux : Heyne s'étaie sur cette proposition, de l'autorité des deux Fabrices, qui ont vû, trois ans après une fracture, la suppuration putride de l'intérieur de l'os ; & pour prouver les suites fâcheuses d'une telle putréfaction, il rapporte une observation qui lui a été communiquée par un très-habile Chirurgien de Leyde. Un homme se plaignoit de souffrir des douleurs insupportables depuis le milieu du tibia jusqu'à la malléole interne, où il parut au bout de quelques jours une tumeur du volume d'un œuf. Il sortit, par l'ouverture qu'on en fit, une assez grande quantité de sérosités sanieuses : l'os étoit à nud, & l'on s'apperçut qu'il étoit pareillement dépouillé de son périoste jusqu'au milieu de la jambe ; l'ouverture fut continuée jusqu'à cet endroit, où étoit la source du mal : l'on y découvrit une ouverture transversale qui péné-

troit dans le canal, d'où ſortoit la matiere âcre qui avoit cauſé la carie & la gangrène. Il n'eſt fait mention dans ce cas, ni de contuſion extérieure, ni de fracture, comme cauſes occaſionnelles des accidens. Heyne appelle l'ouverture de l'os, *fiſſura*; parce qu'elle avoit la forme d'une fente; & comme le même mot latin ſert à exprimer la félure, ou fracture en long, Heiſter a cru qu'il en étoit queſtion dans ce fait. *Fiſſura ſatis ampla in medio oſſis tranſverſo*, n'a jamais ſignifié une fracture en long. Il inſiſte beaucoup plus ſur l'autorité de Wurtzen, Chirurgien, qui avoit une très-grande réputation à Bâle, & dont la Chirurgie publiée en Allemand en 1576, fut traduite, d'abord en Latin en 1642, puis en François en 1646, par les ſoins de Riolan. Il avoit eu connoiſſance de cet Ouvrage étant à Cologne au ſervice de la Reine mere de Louis XIII, Marie de Médicis. J'ai lû, avec toute l'application poſſible, le chapitre où Wurtzen traite de la fracture en long. Cet Auteur poſe par-tout en

fait, ce qui est en question. Il assure avoir guéri des malades après 15 années de douleurs, que les plus grands Médecins disoient être catharres ou rhumatismes, & qui ne reconnoissoient d'autre origine qu'une fracture en long : il promet, & ne donne pas le diagnostic de cette fracture supposée : les signes démonstratifs de telles fentes seront, dit-il, déclarés en leur lieu, lorsque je traiterai des maux incurables ; & il n'en parle point. Il explique sommairement la maniere de placer les attelles pour la fracture en long des différens os. Dans sa prévention sur la possibilité de cette fracture, il va jusqu'à dire que la plûpart des panaris viennent de la fracture en long des phalanges. M. Heister ne s'est pas apperçu que tout cela étoit ridicule : il renvoie à la lecture de cet Auteur ceux qui voudront approfondir la matiere. Je ne crois pas qu'il y ait rien de mieux à faire pour se convaincre de la fausseté du sentiment qui y est soutenu.

FIN.

CATALOGUE

DES OUVRAGES PUBLIE'S contre le Traité des Maladies des Os.

I. *Journal des Sçavans, article ſecond, du mois de Mars* 1724. par M. Andry.

II. *Diſſertation ſur une Machine inventée pour réduire les luxations, où l'on fait voir le danger qu'il y a de s'en ſervir.* Paris, au Palais, chez Jean-Raoul Morel, Libraire, à l'Image S. Jean. 1724. avec Approbation & Privilege du Roi, *in*-12. pagg. 52.

L'Approbation de M. Burette, Médecin & Cenſeur Royal, ne porte que ces mots.... « Vû par » ordre de Monſeigneur le Garde » des Sceaux. A Paris le 7 Mai » 1724 ». M. Petit fut traité moins favorablement par ſes Confreres. Voici l'Approbation de deux Chirurgiens ... « Nous ſouſſignés Maî» tres Chirurgiens-Jurés à Paris,

» certifions avoir lû avec attention
» la présente Dissertation, dans
» laquelle nous n'avons rien trou-
» vé qui ne soit digne d'être don-
» né au Public, n'étant qu'une ré-
» ponse à la Préface, & une réfu-
» tation de la Machine de l'Au-
» teur dont elle parle ». A Paris, ce 29 Avril 1724. Signé, DUTERTRE, *Doyen, ancien Prevôt.* DELON, *ancien Prevôt.*

III. *Lettre à l'Auteur de l'article second du Journal des Sçavans, du mois de Mars 1724, écrite au sujet du Traité des Maladies des Os.* Par M***. Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, avec l'Approbation de M. Winslow, du 24 Mars 1724. *in*-12. On y a joint l'article du Journal des Sçavans. Pagg. 98.

IV. *Lettre écrite au sujet de la Réponse faite par le sieur* PETIT, *dans l'Amphithéatre de S. Côme, à la Dissertation qui a paru contre sa Machine.* Paris, au Palais, chez Jean-Raoul Morel, Libraire, à l'image S. Jean. 1724. avec Approbation

& Privilége du Roi, *in*-12. pagg. 24. Le Vû de M. Burette est du 26 Octobre.

V. *Journal des Sçavans, Janv.* 1725. Lettre *écrite à M. l'Abbé Bignon, Conseiller d'Etat ordinaire, Bibliothécaire du Roi, & Président de l'Académie Royale des Sciences, par M. Winslow, de la même Académie, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, & Censeur Royal des Livres; au sujet des deux Approbations qu'il a données; l'une au* Traité des Maladies des Os, *& l'autre à la* Lettre adressée à l'Auteur de l'article second du Journal des Sçavans du mois de Mars 1724. *contre le même Traité.*

VI. *Examen de divers points d'Anatomie, de Chirurgie, de Physique, de Médecine, &c.* par M. Nicolas Andry, Lecteur Royal, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, ci-devant Professeur en Chirurgie dans les Ecoles de la même Faculté, *au sujet de deux Lettres plaintives, à lui écrites par un Chirurgien de Paris, touchant l'ex-*

posé qu'on a fait dans le Journal des Sçavans, de quelques-unes des fautes d'un Traité de ce Chirurgien, sur les Maladies des Os. Paris, chez Lottin & Chaubert, 1725. avec Approbation & Privilége du Roi, *in*-12. pagg. 190, sans l'Avertissement de 21.

VII. *Seconde édition de la Lettre* n°. III. Paris, chez Pissot, avec Approbation nouvelle par M. Afforti, du 18 Mai 1725.

VIII. *Dissertation en forme de Lettres, au sujet des Ouvrages de l'Auteur du Livre sur les Maladies des Os; où l'on examine plusieurs points de Chirurgie & d'Anatomie, à l'occasion du Livre des Maladies des Os, & des Mémoires que le même Auteur a donnés à l'Académie Royale des Sciences.* Par M***. *On trouve à la suite de la Dissertation, LE CHIRURGIEN MEDECIN, ou Lettre contre les Chirurgiens qui exercent la Médecine.* Par M. A. R. D. E. M. Paris, chez Babuty, 1736. avec Approbation & Privilége du Roi, *in*-12. pagg. 307. & 89.

IX. *QUÆSTIO MEDICO-CHIRURGI-*

& quodlibetariis disputationibus manè discutienda, in Scholis Medicorum; die Jovis 3. Aprilis 1732. Præside M. NICOLAO ANDRY, Doct. Med. Reg. Med. Prof. & ant. Facult. Dec. *An in humeri luxatione Ambe potiùs, quàm scala, janua, polyspastusque iteratò renovata?* Affirm. *in*-4°. pagg. 6.









